ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

RAPPORT D'ACTIVITÉ

de l'Assemblée nationale du Québec

125 ans
Hôtel du Parlement
Québec

2010-2011

assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

RAPPORT D'ACTIVITÉ

de l'Assemblée nationale du Québec

125 ans
Hôtel du Parlement
Québec

2010-2011

assnat.qc.ca

Cette publication a été réalisée avec la collaboration des cadres et du personnel de toutes les unités administratives de l'Assemblée nationale. Les données présentées dans ce rapport, sauf indication contraire, font état des activités de l'Assemblée nationale, du 1er avril 2010 au 31 mars 2011.

Direction
Jean Dumas

Coordination et rédaction
Marjorie Houle

Comité de réalisation
Louisette Cameron
Dominic Dumont
Sandra Girard
Lucie Laliberté
Suzanne Langevin

Révision
Éliane de Nicolini
Noémie Cimon-Mattar

Traduction
Sylvia Ford

Direction artistique et couverture
Manon Paré

Réalisation graphique
Isabelle Jacques

Photographies
Collection Assemblée nationale
Avec la participation de :
Assemblée parlementaire de la Francophonie, p. 42
Direction des programmes pédagogiques, p. 57

Impression de la couverture : Imprimerie LithoChic

Finition et impression de l'intérieur :
Division de la reprographie et de l'imprimerie de l'Assemblée nationale

Cette publication est mise en ligne dans le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse **assnat.qc.ca**

Dépôt légal – 2011
Bibliothèque et Archives du Canada
ISBN 978-2-550-61777-8
ISSN 1492-5753

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS 2010-2011
MOT DU PRÉSIDENT
MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'ASSEMBLÉE NATIONALE 11
La mission 12

La séance d'ouverture de la deuxième session de la 39e législature 12
Les trois pouvoirs de l'État québécois 12
Les rôles du député : législateur, contrôleur et intermédiaire 13
Les députés de la 39e législature au 31 mars 2011 14
Le diagramme de l'Assemblée nationale au 31 mars 2010 18

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE 21
L'horaire des séances 22
Les séances extraordinaires 22
Le bilan du travail à l'Assemblée nationale 23
Les commissions parlementaires 28
Les personnes désignées par l'Assemblée nationale 39

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE 41
Les relations multilatérales 42
Les relations bilatérales 47
Les relations avec les institutions européennes 48
La coopération interparlementaire 48
Les visites officielles 49

LES CITOYENS 53
Des activités d'éducation et de recherche 54
Une Assemblée nationale ouverte aux citoyens 61
Un lieu d'échanges 66
Les communications 70
Une Assemblée nationale qui contribue au développement durable 73

LE PATRIMOINE 75
Le patrimoine documentaire 76
Le patrimoine immobilier et urbain 77

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE 79
L'organigramme au 31 mars 2011 80
Le Bureau de l'Assemblée nationale 81
Un nouveau secrétaire général à l'Assemblée nationale 81
Le personnel 82
Les dépenses de l'Assemblée nationale 86

ANNEXES 87

FAITS SAILLANTS 2010-2011

CODE D'ÉTHIQUE – NOMINATION D'UN PREMIER COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

Le commissaire à l'éthique et à la déontologie est responsable de l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. Le 9 décembre 2010, ceux-ci ont nommé à l'unanimité M. Jacques Saint-Laurent commissaire à l'éthique et à la déontologie. M. Saint-Laurent est entré en fonction pour un mandat de cinq ans, le 6 janvier 2011, après avoir été assermenté par le président de l'Assemblée nationale.

CIDEC

La *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles* (CIDEC) s'est tenue les 2 et 3 février 2011 à Québec, à l'invitation de M. Yvon Vallières, président de l'Assemblée nationale du Québec et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Quelque 250 délégués représentant plus de 30 parlements ont pris part à cette importante rencontre qui portait principalement sur la mise en œuvre et le suivi de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée en 2005 sous l'égide de l'UNESCO. Exposés, études de cas et débats, animés par des conférenciers du Québec et de l'étranger, ont jalonné ces deux journées de travaux à l'issue desquelles une déclaration finale a été adoptée : la *Déclaration de Québec sur l'engagement des parlementaires de la Francophonie envers la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. La CIDEC a été organisée conjointement par l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie et l'UNESCO.

De gauche à droite : M. Yvon Vallières, président de l'Assemblée nationale du Québec et président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, M^me^ Galia Souama-Forero, représentante de la Directrice générale de l'UNESCO, M. Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, M. Jean Charest, premier ministre du Québec, et M. Jacques Legendre, secrétaire général parlementaire de l'APF.

FAITS SAILLANTS
2010-2011

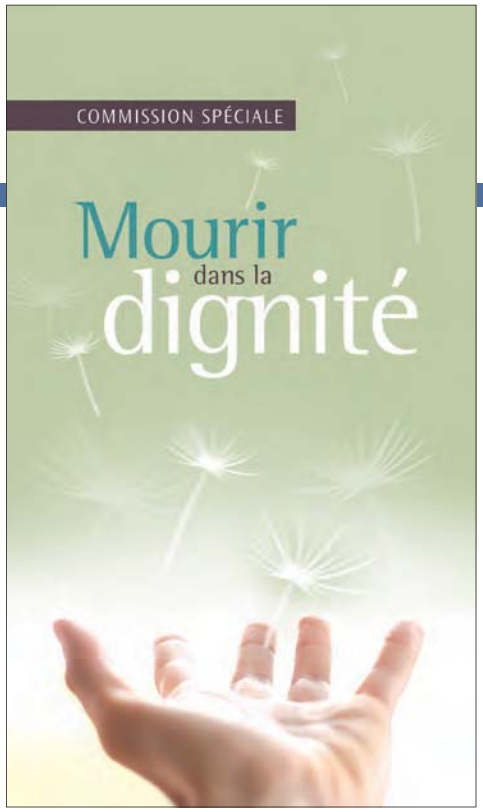

COMMISSION SPÉCIALE SUR LA QUESTION MOURIR DANS LA DIGNITÉ (CSMD)

La Commission spéciale a suscité un grand intérêt et a donné lieu à une participation massive de citoyens et de différents organismes. Elle a reçu plus de 300 mémoires et demandes d'intervention et près de 6800 réponses au questionnaire en ligne. La Commission a commencé ses auditions le 7 septembre 2010 à Montréal. Elle a siégé dans les 8 villes québécoises suivantes : Québec, Montréal, Trois-Rivières, Saguenay, Rimouski, Sherbrooke, Gatineau et Saint-Jérôme. Les auditions se sont échelonnées sur 29 jours. Les dernières ont eu lieu à Québec, à l'hôtel du Parlement, le 22 mars 2011. Il s'agit de l'une des consultations générales les plus populaires. En effet, habituellement, les commissions qui intéressent beaucoup les citoyens reçoivent une cinquantaine de mémoires.

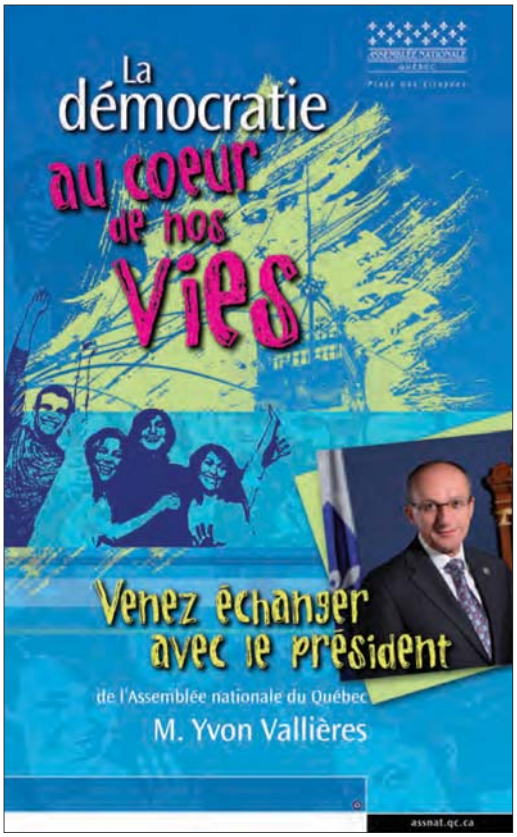

TOURNÉE DE LA PRÉSIDENCE

Du 1er avril 2010 au 31 mars 2011, la Tournée de la présidence a permis au président de l'Assemblée nationale et aux trois vice-présidents, accompagnés par les députés des circonscriptions visées, de visiter 48 écoles secondaires dans 17 régions du Québec et de rencontrer quelque 10 240 élèves intéressés par les institutions parlementaires.

Sur le thème « La démocratie au cœur de nos vies », cette activité a pour but d'approfondir les connaissances des élèves sur le rôle du président, des vice-présidents et de l'Assemblée nationale, de promouvoir l'importance de la participation citoyenne et de permettre aux jeunes d'échanger sur différents sujets d'intérêt.

NOMINATION DU NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 10 juin 2010, sur une motion du premier ministre, l'Assemblée nationale a nommé à l'unanimité M. Michel Bonsaint au poste de secrétaire général de l'Assemblée nationale à compter du 21 septembre 2010. Il remplace M. François Côté, qui s'est acquitté de cette fonction à partir de 2001, après avoir occupé différents postes au sein de l'institution depuis 1984. M. Bonsaint a connu une carrière diversifiée et fructueuse à l'Assemblée depuis son entrée en fonction en 1989, à titre de conseiller juridique à la Direction de la législation. Lors du débat sur la motion, les intervenants n'ont pas hésité à souligner tour à tour la qualité de son travail, à témoigner de leur confiance à son égard et à lui offrir leur collaboration.

De gauche à droite : M. Robert Dutil, M^me^ Louise Beaudoin, M. Jacques Chagnon, M. Yvon Vallières, M^me^ Monique Gagnon-Tremblay et M. Pierre Paradis.

LES ANNIVERSAIRES DE VIE PARLEMENTAIRE

Cinq députés de l'Assemblée nationale ont été honorés, le 16 février 2011, à l'occasion d'une cérémonie soulignant leurs 10, 25 et 30 ans de vie parlementaire. Plusieurs invités d'honneur ont assisté à cette activité offerte par le président de l'Assemblée nationale à la salle du Conseil législatif.

UN QUART DE SIÈCLE DE DÉVOUEMENT

Une cérémonie a eu lieu le 10 décembre 2010, en présence du président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, du secrétaire général, M. Michel Bonsaint, et de plusieurs autres invités, pour souligner le dévouement du personnel ayant travaillé 25 ans à l'Assemblée nationale ou dans la fonction publique.

MOT DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec 2010-2011*. L'année qui se termine a été fructueuse, à la fois pour les députés et le personnel administratif. Ce document traite du travail des députés à l'Assemblée et en commission parlementaire et des réalisations marquantes de l'année.

En 2010-2011, 85 séances ont eu lieu à l'Assemblée nationale et 526 en commission parlementaire. L'étude des projets de loi publics (53,1 %) et les activités de contrôle parlementaire (15,8 %, dont 12,3 % pour les crédits budgétaires du gouvernement) constituent la majeure partie des travaux des commisions parlementaires.

Parmi les réalisations majeures, la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité a constitué une vitrine extraordinaire sur les travaux de nos parlementaires, suscitant un grand intérêt chez nos concitoyens. Elle a reçu plus de 300 mémoires et demandes d'intervention et près de 6800 réponses au questionnaire en ligne. En outre, elle a tenu 29 jours d'auditions dans huit villes québécoises.

« la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité a constitué une vitrine extraordinaire sur les travaux de nos parlementaires, suscitant un grand intérêt chez nos concitoyens. »

Par ailleurs, le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale a été adopté à l'unanimité. Nommé par les parlementaires en décembre 2010, le premier commissaire à l'éthique et à la déontologie, M. Jacques Saint-Laurent, est entré en fonction en janvier 2011 pour un mandat de cinq ans.

L'Assemblée nationale a aussi nommé à l'unanimité son nouveau secrétaire général, M. Michel Bonsaint, sur une motion du premier ministre, en juin 2010.

Enfin, l'une des grandes réalisations de l'année est sans nul doute la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles (CIDEC), que l'Assemblée a organisée avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie et l'UNESCO. Quelque 250 délégués représentant plus de 30 parlements se sont réunis à cette occasion. Leurs travaux ont donné lieu à l'adoption de la *Déclaration de Québec sur l'engagement des parlementaires de la Francophonie envers la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.

Je souhaite que la lecture de ce rapport vous permette d'en savoir davantage sur les activités de l'Assemblée nationale du Québec.

Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale

MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

« L'administration de l'Assemblée est entièrement au service des 125 représentants élus de qui la population québécoise exige le meilleur. »

Tout comme le président de l'Assemblée nationale, je vous présente avec fierté ce douzième rapport d'activité qui est mon premier à titre de secrétaire général. Les députés m'ont fait l'honneur de me nommer à ce poste en juin 2010 et j'occupe cette fonction depuis septembre 2010. Je tiens sincèrement à remercier mon prédécesseur, M. François Côté, qui, après avoir lui-même occupé ce poste pendant près de 10 ans, m'a appuyé dans mon nouveau rôle au cours des derniers mois.

L'Assemblée nationale constitue d'abord et avant tout une assemblée délibérante où ont lieu les grands débats de société. Le travail parlementaire est donc au centre de ses activités. L'administration de l'Assemblée est entièrement au service des 125 représentants élus de qui la population québécoise exige le meilleur. C'est pourquoi les députés doivent pouvoir compter sur un personnel administratif qui soit à la fois compétent, intègre, impartial et dévoué à tous les niveaux.

L'organisation administrative de l'Assemblée nationale est unique. Elle comporte trois secteurs d'activité principaux, soit ceux de l'administration, des affaires institutionnelles et des affaires parlementaires.

Le secrétariat général adjoint à l'administration et à l'information, dirigé par M. Jacques Jobin, s'assure : de la diffusion des débats de l'Assemblée ; de la gestion des immeubles patrimoniaux, du soutien en matière informatique et de télécommunications ; de la gestion des ressources financières et humaines ; de la sécurité des personnes et des biens et du service des restaurants.

La direction générale de l'information et des affaires institutionnelles, dirigée par M. Frédéric Fortin, coordonne : les communications ; la promotion de la démocratie parlementaire ; les relations interparlementaires et internationales et le protocole et l'accueil.

Le secteur parlementaire regroupe, outre la Bibliothèque et les affaires juridiques et législatives, les services qui assurent la préparation, le déroulement et le suivi des séances de l'Assemblée et des commissions, soit : la traduction et l'édition des lois ; le secrétariat de l'Assemblée et des commissions et le soutien en matière de procédure parlementaire.

Enfin, une direction de l'Assemblée apporte tout le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Bureau de l'Assemblée nationale, qui est en quelque sorte le conseil d'administration de l'Assemblée nationale. Les députés qui sont membres du Bureau jouent un rôle fondamental dans la gestion de l'Assemblée.

La structure administrative de l'Assemblée est animée par une équipe d'encadrement qui voit à ce que les membres du personnel puissent mettre leurs compétences au profit de sa noble mission. Je tiens à remercier chaque membre du personnel de l'Assemblée nationale qui, jour après jour, apporte sa contribution efficace et essentielle à celles et ceux qui incarnent cette grande Institution : les 125 parlementaires qui la composent.

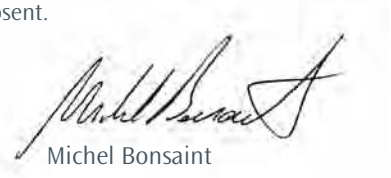

Michel Bonsaint

Secrétaire général de l'Assemblée nationale

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale et le lieutenant-gouverneur composent le Parlement du Québec. Ce Parlement assume tous les pouvoirs qui sont attribués à la législature du Québec (Loi sur l'Assemblée nationale du Québec).

LA MISSION

L'Assemblée nationale du Québec constitue l'assise du pouvoir législatif. Elle est formée des députés élus par la population québécoise dans les 125 circonscriptions électorales. C'est à eux qu'incombe la responsabilité de débattre et d'adopter les projets de loi et le budget. Ils ont aussi pour rôle de contrôler les actes du gouvernement, entre autres, à l'occasion de la période de questions et réponses orales ou de l'adoption des crédits du gouvernement. De plus, ils débattent de toute question d'intérêt public, notamment au sein des commissions parlementaires. La durée du mandat collectif de ces députés, appelée « législature », est prévue dans la Constitution et ne peut dépasser cinq ans.

LA SÉANCE D'OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SESSION DE LA 39E LÉGISLATURE

Le 22 février 2011, sur l'avis du Conseil des ministres, le lieutenant-gouverneur, l'honorable Pierre Duschesne, a prorogé la première session de la trente-neuvième législature et a convoqué l'Assemblée nationale pour l'ouverture de la deuxième session, le mardi 23 février 2011.

L'allocution du lieutenant-gouverneur a été suivie du discours d'ouverture du premier ministre, dans lequel il a dévoilé les intentions législatives de son gouvernement et le programme qu'il entendait soumettre à l'Assemblée au cours de la nouvelle session.

LES TROIS POUVOIRS DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

POUVOIR JUDICIAIRE	POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF
Interprète les lois votées par le pouvoir législatif. Décide si un citoyen ou un groupe a agi ou non en conformité avec la loi.	Étudie, discute, modifie et vote les lois. Exerce un contrôle sur l'action du pouvoir exécutif. Débat de questions d'intérêt public.	Détermine les politiques qui guident l'action de l'État. Administre et dirige l'État en conformité avec les lois votées par le pouvoir législatif.
Tribunaux	**Parlement**	**Gouvernement**

Une session est une période de temps qui s'écoule entre la convocation de l'Assemblée nationale et sa prorogation. Une session n'est officiellement ouverte qu'après l'allocution du lieutenant-gouverneur qui, pour la circonstance, occupe le fauteuil du président. Aucune limite de temps n'est prévue dans le règlement pour son allocution.

LES RÔLES DU DÉPUTÉ : LÉGISLATEUR, CONTRÔLEUR ET INTERMÉDIAIRE

À l'Assemblée nationale, l'activité première du député est de participer au processus législatif. En tant que législateur, il étudie, analyse, modifie et vote les projets de loi. Ce processus se déroule en plusieurs étapes, tant à l'Assemblée qu'en commission parlementaire.

De plus, le député dispose de plusieurs moyens pour contrôler les actes du gouvernement. Mentionnons, entre autres, la possibilité d'interroger les ministres sur des sujets d'actualité au cours de la période de questions et réponses orales ainsi que l'étude des orientations des activités et de la gestion des ministères et organismes en commission. Il intervient notamment à l'occasion des consultations publiques en commissions parlementaires.

Enfin, il exerce un rôle d'intermédiaire entre les citoyens et l'administration publique. Le député représente les électeurs de sa circonscription. À ce titre, il défend leurs intérêts et fait valoir leurs besoins auprès de l'appareil gouvernemental.

La répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Au 31 mars 2011, la répartition des 125 sièges selon les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale était la suivante :

	Nombre de sièges
Parti libéral du Québec (PLQ)	**65**
Parti québécois (PQ)	**52**
Action démocratique du Québec (ADQ)	**4**
Indépendants	**3**
Québec solidaire	**1**
Vacant	**0**

Les démissions

Deux députés ont démissionné en 2010-2011. Il s'agit de :

M. Jacques Dupuis
Élu pour la première fois : Circonscription de Saint-Laurent le 30 novembre 1998
Date de la démission : le 9 août 2010

M. Claude Béchard
Élu pour la première fois : Circonscription de Kamouraska-Témiscouata le 6 octobre 1997
Date de la démission : le 3 septembre 2010

Le saviez-vous ?

À l'Assemblée nationale, les femmes occupent 29,6 % des sièges :

PLQ : 21 PQ : 15 ADQ : 1

Douze d'entre elles siègent au Conseil des ministres, représentant ainsi 44,4 % des 27 membres.

LES DÉPUTÉS
DE LA 39E LÉGISLATURE
Au 31 mars 2011

JEAN CHAREST
Premier ministre
Sherbrooke

JEAN-MARC FOURNIER
Leader
Saint-Laurent

ROBERT DUTIL
Leader adjoint
Beauce-Sud

HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN
Leader adjoint
Verdun

LUCIE CHARLEBOIS
Whip
Soulanges

VINCENT AUCLAIR
Whip adjoint
Vimont

RAYMOND BERNIER
Whip adjoint
Montmorency

LAWRENCE S. BERGMAN
Président du caucus
D'Arcy-McGee

PIERRE ARCAND
Mont-Royal

CLAUDE BACHAND
Arthabaska

RAYMOND BACHAND
Outremont

LINE BEAUCHAMP
Bourassa-Sauvé

DANIEL BERNARD
Rouyn-Noranda–Témiscamingue

STÉPHANE BILLETTE
Huntingdon

MARGUERITE BLAIS
Saint-Henri–Sainte-Anne

YVES BOLDUC
Jean-Talon

JULIE BOULET
Laviolette

MARC CARRIÈRE
Chapleau

FRANCINE CHARBONNEAU
Mille-Îles

GERMAIN CHEVARIE
Îles-de-la-Madeleine

PIERRE CORBEIL
Abitibi-Est

MICHELLE COURCHESNE
Fabre

JEAN D'AMOUR
Rivière-du-Loup

JEAN-PAUL DIAMOND
Maskinongé

ANDRÉ DROLET
Jean-Lesage

EMMANUEL DUBOURG
Viau

MONIQUE GAGNON-TREMBLAY
Saint-François

MARYSE GAUDREAULT
Hull

CLÉMENT GIGNAC
Marguerite-Bourgeoys

JOHANNE GONTHIER
Mégantic-Compton

SAM HAMAD
Louis-Hébert

PATRICK HUOT
Vanier

YOLANDE JAMES
Nelligan

GEOFFREY KELLEY
Jacques-Cartier

CHARLOTTE L'ÉCUYER
Pontiac

GILLES LEHOUILLIER
Lévis

LAURENT LESSARD
Frontenac

NORMAN MacMILLAN
Papineau

GEORGES MAMELONET
Gaspé

YVON MARCOUX
Vaudreuil

PIERRE MARSAN
Robert-Baldwin

MICHEL MATTE
Portneuf

NICOLE MÉNARD
Laporte

PIERRE MOREAU
Châteauguay

NORBERT MORIN
Montmagny-L'Islet

NATHALIE NORMANDEAU
Bonaventure

GUY OUELLETTE
Chomedey

FRANÇOIS OUIMET
Marquette

ALAIN PAQUET
Laval-des-Rapides

PIERRE PARADIS
Brome-Missisquoi

MICHEL PIGEON
Charlesbourg

PIERRE REID
Orford

FILOMENA ROTIROTI
Jeanne-Mance–Viger

SERGE SIMARD
Dubuc

GERRY SKLAVOUNOS
Laurier-Dorion

DANIELLE ST-AMAND
Trois-Rivières

CHRISTINE ST-PIERRE
Acadie

LISE THÉRIAULT
Anjou

STÉPHANIE VALLÉE
Gatineau

DOMINIQUE VIEN
Bellechasse

KATHLEEN WEIL
Notre-Dame-de-Grâce

DAVID WHISSELL
Argenteuil

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

YVON VALLIÈRES
Président
Richmond

FATIMA HOUDA-PEPIN
Première vice-présidente
La Pinière

JACQUES CHAGNON
Deuxième vice-président
Westmount–Saint-Louis

FRANÇOIS GENDRON
Troisième vice-président
Abitibi-Ouest

PAULINE MAROIS
Chef de l'opposition officielle
Charlevoix

STÉPHANE BÉDARD
Leader
Chicoutimi

BERTRAND ST-ARNAUD
Leader adjoint
Chambly

NICOLE LÉGER
Whip
Pointe-aux-Trembles

MARJOLAIN DUFOUR
Whip adjoint
René-Lévesque

MARTIN LEMAY
Président du caucus
Sainte-Marie–Saint-Jacques

JEAN-MARTIN AUSSANT
Nicolet-Yamaska

DENISE BEAUDOIN
Mirabel

LOUISE BEAUDOIN
Rosemont

STÉPHANE BERGERON
Verchères

PASCAL BÉRUBÉ
Matane

YVES-FRANÇOIS BLANCHET
Drummond

ETIENNE-ALEXIS BOUCHER
Johnson

MARIE BOUILLÉ
Iberville

NOËLLA CHAMPAGNE
Champlain

BENOIT CHARETTE
Deux-Montagnes

ALEXANDRE CLOUTIER
Lac-Saint-Jean

CLAUDE COUSINEAU
Bertrand

PIERRE CURZI
Borduas

DANIELLE DOYER
Matapédia

BERNARD DRAINVILLE
Marie-Victorin

LUC FERLAND
Ungava

SYLVAIN GAUDREAULT
Jonquière

RENÉ GAUVREAU
Groulx

NICOLAS GIRARD
Gouin

VÉRONIQUE HIVON
Joliette

MAKA KOTTO
Bourget

LISETTE LAPOINTE
Crémazie

GUY LECLAIR
Beauharnois

MARIE MALAVOY
Taillon

AGNÈS MALTAIS
Taschereau

NICOLAS MARCEAU
Rousseau

SCOTT McKAY
L'Assomption

MARTINE OUELLET
Vachon

SYLVAIN PAGÉ
Labelle

ÉMILIEN PELLETIER
Saint-Hyacinthe

IRVIN PELLETIER
Rimouski

CLAUDE PINARD
Saint-Maurice

CAROLE POIRIER
Hochelaga-Maisonneuve

DANIEL RATTHÉ
Blainville

FRANÇOIS REBELLO
La Prairie

LORRAINE RICHARD
Duplessis

MONIQUE RICHARD
Marguerite-D'Youville

GILLES ROBERT
Prévost

ANDRÉ SIMARD
Kamouraska-Témiscouata

SYLVAIN SIMARD
Richelieu

MATHIEU TRAVERSY
Terrebonne

GUILLAUME TREMBLAY
Masson

DENIS TROTTIER
Roberval

DAVE TURCOTTE
Saint-Jean

ANDRÉ VILLENEUVE
Berthier

GÉRARD DELTELL
Chef du deuxième groupe d'opposition
Chauveau

SYLVIE ROY
Leader
Lotbinière

FRANÇOIS BONNARDEL
Shefford

JANVIER GRONDIN
Beauce-Nord

ÉRIC CAIRE
La Peltrie

AMIR KHADIR
Mercier

MARC PICARD
Chutes-de-la-Chaudière

TONY TOMASSI
LaFontaine

Les élections partielles

Une élection partielle se déroule dans une circonscription électorale afin de pourvoir une vacance occasionnée par la démission ou le décès d'un député ou encore à la suite d'une décision judiciaire. Lorsqu'un siège devient vacant, un décret du gouvernement ordonnant la tenue d'une élection doit être transmis au Directeur général des élections, au plus tard six mois à compter du premier jour de la vacance.

En vertu du décret du gouvernement du 2 juin 2010, une élection partielle a eu lieu, le 5 juillet 2010, dans la circonscription de Vachon, à l'issue de laquelle M^me^ Martine Ouellet (PQ) a été proclamée élue par le Directeur général des élections.

Martine Ouellet
Vachon

Puis, en vertu du décret du gouvernement du 11 août 2010, une élection partielle a eu lieu, le 13 septembre 2010, dans la circonscription de Saint-Laurent, à l'issue de laquelle M. Jean-Marc Fournier (PLQ) a été proclamé élu par le Directeur général des élections.

Jean-Marc Fournier
Saint-Laurent

Enfin, en vertu du décret du gouvernement du 27 octobre 2010, une élection partielle a eu lieu, le 29 novembre 2010, dans la circonscription de Kamouraska-Témiscouata, à l'issue de laquelle M. André Simard (PQ) a été proclamé élu par le Directeur général des élections, à la suite de la démission et du décès de M. Claude Béchard.

André Simard
Kamouraska-Témiscouata

Le 21 septembre 2010, l'Assemblée nationale a rendu hommage à l'ex-député de Kamouraska-Témiscouata, M. Claude Béchard, et offert ses condoléances à sa famille et à ses proches.

Les changements d'appartenance politique

Un député a changé d'appartenance politique en 2010-2011. Il s'agit de :

M. Tony Tomassi — Circonscription de LaFontaine
Élu pour la première fois : le 14 avril 2003
Date du changement d'appartenance : le 6 mai 2010
Du Parti libéral du Québec à député indépendant

Les anniversaires de vie parlementaire

Le 16 février 2011, cinq députés de l'Assemblée nationale ont été honorés à l'occasion d'une cérémonie organisée pour souligner leurs 10, 25 et 30 ans de vie parlementaire. Plusieurs invités d'honneur ont assisté à cette activité offerte par le président de l'Assemblée nationale à la salle du Conseil législatif.

Louise Beaudoin
Rosemont
10 ans

Robert Dutil
Beauce-Sud
10 ans

Jacques Chagnon
Westmount–Saint-Louis
25 ans

Monique Gagnon-Tremblay
Saint-François
25 ans

Pierre Paradis
Brome-Missisquoi
30 ans

LE DIAGRAMME DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 MARS 2011

Récipiendaires de la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale

Au cours de l'année 2010-2011, le président a remis neuf Médailles d'honneur de l'Assemblée nationale à des personnalités de différents horizons. Ces médailles sont attribuées aux personnes qui méritent la reconnaissance de l'ensemble des parlementaires pour diverses raisons. Le président a décerné ces médailles à l'occasion de cérémonies protocolaires réunissant de nombreux dignitaires, notamment des députés et des ministres.

18 mai 2010

M^me^ Nicole Poirier
Pour souligner l'ensemble de son œuvre en tant que directrice de la Maison Carpe Diem à Trois-Rivières, qui héberge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

10 juin 2010

M. Pat Burns
Pour souligner son engagement communautaire.
(La médaille a été remise à M. Jason Burns, qui représentait son père.)

Le saviez-vous ?

À l'Assemblée nationale, quatre médailles permettent de reconnaître le mérite particulier de certaines personnes. Il s'agit de la Médaille du Président, la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale, la Médaille de l'Assemblée nationale et la Médaille du député. Toutes ces distinctions reproduisent une médaille gravée par l'artiste Serge Santucci, dont le matériau diffère selon le type de médaille.

La **Médaille du Président** est remise exceptionnellement à des personnalités méritant la reconnaissance de l'ensemble des parlementaires de l'Assemblée nationale et de la population en général.

La **Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale** est attribuée à des personnalités qui ont la reconnaissance de l'ensemble des parlementaires. Ces personnalités sont choisies à partir d'une recommandation unanime faite au président de l'Assemblée nationale provenant d'un comité formé de députés représentant tous les groupes parlementaires. Ces derniers se réunissent à huis clos une à deux fois par année.

La **Médaille de l'Assemblée nationale** est à l'usage exclusif des parlementaires qui la décernent à des personnes de leur choix méritant une reconnaissance particulière. Elle est aussi offerte à d'autres élus ou à des personnalités comme cadeau officiel au cours de missions de parlementaires à l'extérieur du Québec ou d'accueils à l'Assemblée nationale.

La **Médaille du député** est donnée aux parlementaires québécois élus ou réélus à chaque nouvelle législature ou à la suite d'élections partielles.

Deux ex-députés, MM. Guy Saint-Pierre et André Gaulin, ont été honorés par leurs pairs le 18 mai 2010, à l'occasion de la seizième Assemblée générale de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. Le prix René-Chaloult a été remis à M. Guy Saint-Pierre, député de Verchères de 1970 à 1973 et de Chambly de 1973 à 1976, et le prix Jean-Noël-Lavoie a été attribué à M. André Gaulin, député de Taschereau de 1994 à 1998.

- **Le prix Jean-Noël-Lavoie** est décerné à d'anciens parlementaires qui se sont particulièrement distingués par leur engagement auprès de l'Amicale et de ses membres.
- **Le prix René-Chaloult** est quant à lui remis à d'anciens parlementaires en reconnaissance de leur engagement au service de leurs concitoyens avant, pendant et après leur vie parlementaire.

4 octobre 2010

M^me^ Michelle Bachelet
Pour souligner son engagement politique et social, comme secrétaire générale adjointe d'ONU-Femmes et présidente du Chili de 2006 à 2010.

29 mars 2011

MM. David Lafrenière, René Doyon et Christian Marois
Pour leur contribution en astronomie et la réalisation de la première photographie d'un système planétaire situé à l'extérieur de notre système solaire.

M. Pierre Lalonde
Pour sa contribution au monde artistique québécois.

M. Pierre Lavoie
Pour la mise sur pied du Grand défi Pierre Lavoie et sa contribution à l'adoption de saines habitudes de vie.

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

L'HORAIRE DES SÉANCES

Le Règlement de l'Assemblée nationale établit le calendrier des travaux parlementaires, qui prévoit deux périodes annuelles où l'Assemblée se réunit, soit au printemps et à l'automne. La période du printemps se déroule du deuxième mardi de février, en travaux réguliers pendant seize semaines, suivie de deux semaines de travaux intensifs. Celle de l'automne se déroule du troisième mardi de septembre, en travaux réguliers pendant dix semaines, suivie de deux semaines de travaux intensifs. Un total de cinq semaines est toutefois réservé pour le travail en circonscription.

Horaire des séances de l'Assemblée nationale

Date	Jour	Heures Affaires courantes	Heures Affaires du jour
En période de travaux réguliers	Mardi	13 h 45 à 15 h	15 h à 18 h 19 h 30 à 21 h 30
	Mercredi et jeudi	9 h 45 à 11 h	11 h à 13 h 15 h à 18 h
En période de travaux intensifs	Mardi	13 h 45 à 15 h	15 h à 18 h 19 h 30 à 21 h 30
	Mercredi	9 h 45 à 11 h	11 h à 13 h 15 h à 18 h
	Jeudi	9 h 45 à 11 h	11 h à 13 h 15 h à 18 h 19 h 30 à 22 h 30
	Vendredi	9 h 45 à 11 h	11 h à 13 h

** L'Assemblée nationale peut décider de siéger le lundi sur proposition du leader du gouvernement.*

En dehors des moments prévus au règlement, l'Assemblée nationale se réunit en séance extraordinaire, sur demande du premier ministre. Cette demande est adressée au président ou, en son absence, au secrétaire général. Quant aux commissions parlementaires, elles peuvent avoir lieu tout au long de l'année, du lundi au vendredi, aux heures prévues au règlement. L'Assemblée et les commissions ne peuvent siéger pendant les semaines de travail en circonscription.

LES SÉANCES EXTRAORDINAIRES

Pour l'exercice 2010-2011, les membres de l'Assemblée nationale ont été convoqués à trois reprises en séance extraordinaire. Le 11 juin 2010, l'Assemblée a été convoquée par le premier ministre afin de terminer le processus d'étude du projet de loi n° 100, Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. Le projet de loi n° 100 a reçu la sanction du lieutenant-gouverneur le 12 juin 2010.

La seconde séance extraordinaire a eu lieu le 18 octobre 2010 et a été convoquée en vue de procéder à la présentation ainsi qu'à toutes les étapes de l'étude du projet de loi nº 115, Loi faisant suite aux décisions judiciaires en matière de langue d'enseignement. Le projet de loi nº 115 a été sanctionné le 19 octobre 2010.

Enfin, le 21 février 2011, l'Assemblée s'est réunie en séance extraordinaire en vue de procéder à la présentation et à toutes les étapes de l'étude du projet de loi nº 135, Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et de certains organismes publics. Ce projet de loi a été sanctionné le 22 février 2011.

LE BILAN DU TRAVAIL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Séances de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires

Au cours de l'année 2010-2011, 85 séances se sont déroulées à l'Assemblée nationale et 526 en commission parlementaire. Le tableau ci-dessous en présente les détails :

	ASSEMBLÉE		COMMISSIONS	
	Séances	Heures	Séances	Heures
Avril	10	39 h 29	64	187 h 06
Mai	12	41 h 23	80	246 h 20
Juin	9	38 h 10	54	124 h 03
Juillet	0	0	0	0
Août	0	0	25	105 h 24
Septembre	6	28 h 15	48	178 h 29
Octobre	10	52 h 43	47	127 h 09
Novembre	13	44 h 44	79	229 h 59
Décembre	7	25 h 41	28	64 h 22
Janvier	0	0	7	36 h 09
Février	9	54 h 57	53	152 h 50
Mars	9	55 h 12	41	97 h 32
TOTAL	**85**	**380 h 34**	**526**	**1549 h 23**

Le saviez-vous ?

Débats de fin de séance

Tout député estimant qu'un sujet qu'il a abordé lors de la période de questions et réponses orales a été insuffisamment approfondi peut soulever un débat de fin de séance. Trente minutes après la fin de la période de questions, il doit avoir transmis au président un avis indiquant le sujet qui doit faire l'objet du débat.

Un tel débat peut avoir lieu les mardi ou jeudi de chaque semaine, à 18 heures. Il ne peut y avoir plus de trois débats de fin de séance le même jour. Si plusieurs députés ont demandé un débat, le président détermine l'ordre dans lequel ils se dérouleront en tenant compte de l'ordre de réception des avis, de l'urgence des questions, de l'alternance entre les groupes parlementaires et de la présence de députés indépendants.

Le député qui a soulevé le débat et le ministre qui lui répond ont chacun un temps de parole de cinq minutes et le député a droit à une réplique de deux minutes.

Il ne peut y avoir aucun débat de fin de séance en période de travaux intensifs ni lors d'une séance extraordinaire.

La répartition des débats de fin de séance doit refléter celle des questions lors de la période de questions et réponses orales.

Durant l'exercice 2010-2011, **29 débats de fin de séance** ont été tenus.

Déroulement d'une séance à l'Assemblée nationale

Une séance de l'Assemblée nationale comporte deux périodes distinctes : les affaires courantes et les affaires du jour.

Les affaires courantes	Les affaires du jour
La période des affaires courantes est composée de onze rubriques consacrées à l'information que donne le gouvernement à l'Assemblée nationale. La période de questions et réponses orales a lieu chaque jour de séance. Les rubriques de cette période sont abordées selon l'ordre suivant : 0.1 Déclarations de députés 1. Déclarations ministérielles 2. Présentation de projets de loi 3. Dépôt de documents 3.1 Réponses orales aux pétitions 4. Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel 5. Questions et réponses orales 6. Votes reportés 7. Motions sans préavis 8. Avis touchant les travaux des commissions 9. Renseignements sur les travaux de l'Assemblée nationale	La période des affaires du jour est consacrée principalement aux débats sur les projets de loi à l'une ou l'autre des étapes de leur étude. C'est aussi à ce moment que l'Assemblée nationale est saisie de tous les autres débats de fond. Les cinq rubriques de cette période doivent être abordées selon l'ordre suivant : 1. Affaires prioritaires 2. Débats d'urgence 3. Débats sur les rapports de commissions 4. Autres affaires inscrites au feuilleton 5. Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Nombreux sont les moyens de contrôle mis à la disposition des députés. L'un des moyens les plus connus des citoyens, parce qu'il est très médiatisé, est sans contredit la période de questions et réponses orales. Au cours de cette période de 45 minutes, les députés peuvent questionner les ministres sur tout sujet d'intérêt public.

45 h ont été consacrées aux questions et réponses orales

Le nombre de questions posées s'est réparti ainsi :

- questions principales : **677**
- questions complémentaires : **1 178**

Quelques chiffres	
Nombre de déclarations ministérielles :	**1**
Nombre de questions de privilège :	**2**
Nombre de questions de fait personnel :	**0**
Nombre de débats sur les rapports de commissions contenant des recommandations :	**9**

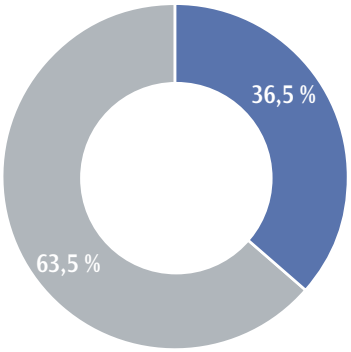

En tout, **9 196** personnes ont assisté à la période de questions et réponses orales.

Quelques notions sur les affaires courantes

Les déclarations de députés - Cette rubrique, qui marque le début des séances, permet aux députés, incluant les ministres, de faire une déclaration d'une minute sur un sujet précis qui leur tient à cœur. Dix députés peuvent faire une déclaration par séance.

Les déclarations ministérielles - Un ministre peut faire une déclaration à l'Assemblée nationale sur tout sujet qu'il considère pertinent, comme l'annonce d'une politique gouvernementale ou la réaction du gouvernement face à un événement particulier.

La présentation de projets de loi - C'est au moment des affaires courantes que l'on présente un projet de loi. À cette étape, les députés ne se prononcent pas sur la teneur du texte, mais ils acceptent simplement d'en être saisis afin de l'étudier au cours des étapes ultérieures du processus législatif.

Le dépôt de documents - 1038 documents ont été déposés à l'Assemblée, du 1er avril 2010 au 31 mars 2011. Ils se répartissent comme suit :

- Rapport de mission (1)
- Rapports du directeur de la législation (14, soit 1,3 %)
- Décisions du Bureau de l'Assemblée (28, soit 2,7 %)
- Pétitions (208, soit 20 %)
- Réponses du gouvernement aux pétitions (116, soit 11,2 %)
- Rapports de commission (114, soit 11 %)
- Rapports annuels des ministères et organismes (276, soit 26,6 %)
- Réponses aux questions inscrites au Feuilleton (14, soit 1,3 %)
- Autres documents (267, soit 25,7 %)

Le saviez-vous ?

Lors d'une période de questions et réponses orales ou de tout autre type de débat, le travail des greffiers consiste, entre autres, à chronométrer et comptabiliser le temps de parole de chaque député pour chaque intervention. Les greffiers travaillent avec le secrétaire général, qui est continuellement en communication avec le président, afin de lui fournir des informations essentielles à l'accomplissement de son travail.

Le programme informatique Gestion de la séance facilite les tâches des greffiers. Ainsi ils peuvent clavarder avec le secrétaire général. De plus, ils disposent d'un chronomètre numérique et de quatre moniteurs plein écran dans la salle de l'Assemblée nationale, qui affichent le temps de parole.

Le saviez-vous ?

L'Assemblée nationale publie chaque année, en français et en anglais, un recueil annuel des lois sanctionnées au cours de l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Ce répertoire, véritable sommaire de l'activité législative, contient de l'information relative aux lois publiques, soit :

- une fiche descriptive de chacune d'elles ;
- un tableau des modifications qui leur ont été apportées ;
- la liste de ces lois par ministère ou par secteur ;
- un index alphabétique.

Pétitions

Le droit des citoyens de présenter une pétition à l'Assemblée est un principe fondamental codifié dans la Charte des droits et libertés de la personne. Ainsi, tous les citoyens du Québec peuvent, par l'intermédiaire d'un député, adresser une pétition à l'Assemblée nationale. La pétition peut être lancée par une personne ou par une association de personnes, et signée sur support papier ou électronique.

Une pétition doit être rédigée en des termes modérés, mesurés et respectueux. Elle doit aussi respecter les règles générales suivantes :

- demander le redressement d'un grief qui relève de la compétence de l'État québécois ;
- contenir un texte d'un maximum de 250 mots comprenant un exposé des faits clair et précis et une demande d'intervention ;
- ne pas traiter d'une affaire qui est devant les tribunaux ou un organisme quasi judiciaire, ou qui fait l'objet d'une enquête ;
- respecter l'article 35 du Règlement de l'Assemblée, qui traite des paroles interdites et des propos non parlementaires ;
- contenir une requête devant paraître sur toutes les feuilles de signature ;
- contenir la signature manuscrite de tous les pétitionnaires et, s'il y a lieu, leur désignation en tant que groupe.

C'est à l'instigateur de la pétition qu'il revient de choisir le député. À l'exception du président, tout député peut déposer une pétition. Toutefois, les membres du Conseil des ministres s'abstiennent généralement de présenter des pétitions. Le député qui présente une pétition à l'Assemblée n'en approuve pas nécessairement le contenu.

Les projets de loi adoptés

Du 1er avril 2010 au 31 mars 2011, l'Assemblée nationale a adopté 55 projets de loi.

Projets de loi publics parrainés par des ministres :	**40**
Projets de loi publics parrainés par des députés :	**1**
Projets de loi d'intérêt privé :	**14**

* *Le délai moyen entre la présentation et l'adoption d'un projet de loi est de 85 jours.*

** *Ces projets de lois sont édités et imprimés en français et en anglais.*

Quelques notions sur les affaires du jour

Les affaires prioritaires - Ces affaires, comme leur nom l'indique, ont priorité sur toute autre question en raison de leur importance ou de leur urgence. Le discours d'ouverture de la session prononcé par le premier ministre vient au premier rang des affaires prioritaires, de même que les discours des chefs des groupes parlementaires ou de leurs représentants au cours du débat qui s'ensuit. Parmi les autres affaires prioritaires, mentionnons le discours sur le budget et les motions de censure.

Les débats sur les rapports de commissions - Les rapports de commissions qui contiennent des recommandations sont inscrits au Feuilleton et préavis le jour suivant leur dépôt à l'Assemblée nationale et doivent être pris en considération dans les 15 jours suivants.

Les autres affaires inscrites au Feuilleton et préavis - C'est à ce moment que l'Assemblée nationale procède aux différentes étapes de l'étude d'un projet de loi, entre autres, l'adoption du principe, la prise en considération du rapport de commission qui a étudié le projet de loi et l'adoption du projet de loi.

Seul un ministre peut présenter un projet de loi ayant des incidences financières. Cependant, hormis cette exception, tout député a le droit de présenter un projet de loi à l'Assemblée nationale. Il peut compter sur les services juridiques et législatifs de l'Assemblée nationale afin de le préparer.

Le *Journal des débats* est une publication parlementaire qui donne, depuis 1964, le compte rendu intégral des délibérations de l'Assemblée nationale et de ses commissions. Il est accessible à l'adresse assnat.qc.ca.

Le saviez-vous ?

L'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 et l'article 7 de la Charte de la langue française prévoient l'obligation d'imprimer et de publier les projets de loi et les lois sanctionnées dans les deux langues officielles du Canada. La Direction de la traduction et de l'édition des lois traduit donc du français à l'anglais tous les projets de loi et les amendements qui y sont apportés par les commissions parlementaires et l'Assemblée, en vue de leur présentation à cette dernière.

Ce travail est essentiel aux travaux législatifs de l'Assemblée. Il permet aux citoyens anglophones du Québec et aux internautes du monde entier de prendre connaissance des lois québécoises.

Le saviez-vous ?

Dans le sillage de la réforme parlementaire du 21 avril 2009, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le document *Reconnaissance de l'Action démocratique du Québec comme groupe parlementaire et répartition des mesures entre les députés de l'opposition pour la durée de la 39e législature*. Ce document établit notamment de nouveaux critères pour la reconnaissance d'un groupe parlementaire pour la durée de la 39e législature. Selon ces critères, tout parti politique qui, aux plus récentes élections générales, a fait élire au moins cinq députés et qui a recueilli 11 % des voix, constitue un groupe parlementaire.

Président de commission

Député d'un des groupes parlementaires, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il organise et anime les travaux de sa commission. Le président prend part aux débats et a droit de vote.

Vice-président de commission

Député d'un groupe parlementaire autre que celui du président, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, qui assiste le président dans ses fonctions et le remplace au besoin.

En tout, **9 785** personnes ont pris part aux commissions parlementaires.

LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Les parlementaires accomplissent une partie considérable de leur travail au sein des commissions parlementaires dans lesquelles ils exercent leurs rôles de législateur et de contrôleur des activités du gouvernement. Ces commissions sont composées d'une douzaine de députés des diverses formations politiques et sont chargées d'examiner toute question relevant de leur compétence. C'est en commission que la population peut se faire entendre lors des consultations publiques sur les projets de loi ou les grands débats de société. C'est aussi en commission que les députés étudient les projets de loi en profondeur ainsi que les crédits budgétaires du gouvernement, et scrutent l'activité des ministères et des organismes gouvernementaux. De plus, ils peuvent choisir, de leur propre initiative, d'examiner toute question liée à leur champ de compétence.

Il existe onze commissions parlementaires permanentes, dont neuf sont sectorielles. Six commissions sont présidées par un député du groupe formant le gouvernement et trois commissions, par des députés du groupe formant l'opposition officielle. Un député de l'opposition officielle préside d'office la Commission de l'administration publique et le président, celle de l'Assemblée nationale.

Horaire des séances des commissions parlementaires*

Date	Jour	Heure
En dehors des périodes de travaux de l'Assemblée	Lundi	14 h à 18 h
	Mardi au jeudi	9 h 30 à 12 h 30 14 h à 18 h
	Vendredi	9 h 30 à 12 h 30
En période de travaux réguliers	Lundi	14 h à 18 h
	Mardi	10 h à 12 h 13 h 30 à 18 h 19 h 30 à 21 h 30
	Mercredi et jeudi	9 h 30 à 13 h 15 h à 18 h
	Vendredi	9 h 30 à 12 h 30
En période de travaux intensifs	Lundi	14 h à 18 h
	Mardi	10 h à 12 h 13 h 30 à 18 h 19 h 30 à 21 h 30
	Mercredi et jeudi	9 h 30 à 13 h 15 h à 18 h 19 h 30 à 22 h 30
	Vendredi	9 h 30 à 13 h

**Les commissions ne peuvent pas siéger pendant la période des affaires courantes.*

Compétences et composition des commissions parlementaires

Conformément aux dispositions de l'article 127 du Règlement, la Commission de l'Assemblée nationale doit se réunir au plus tard à la 3e séance de l'Assemblée suivant l'élection du président, au début d'une législature, et au besoin pendant celle-ci, pour procéder à la formation des commissions parlementaires et fixer la date de leur première réunion. Ainsi, l'ensemble des présidents et des vice-présidents actuels des commissions parlementaires ont été élus par les membres de chaque commission au cours d'élections tenues le 10 février 2011.

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Règlement de l'Assemblée et règles de fonctionnement, coordination des travaux des autres commissions

En étaient membres d'office au 31 mars 2011 :

Le président de l'Assemblée nationale : M. Yvon Vallières (Richmond)

Les vice-présidents de l'Assemblée nationale : Mme Fatima Houda-Pepin (La Pinière)
M. Jacques Chagnon (Westmount–Saint-Louis)
M. François Gendron (Abitibi-Ouest)

Les leaders des groupes parlementaires : M. Jean-Marc Fournier (Saint-Laurent)
M. Stéphane Bédard (Chicoutimi)
Mme Sylvie Roy (Lotbinière)

Les whips des groupes parlementaires : Mme Lucie Charlebois (Soulanges)
Mme Nicole Léger (Pointe-aux-Trembles)

Les présidents de commissions :
M. Claude Bachand (Arthabaska)
M. Raymond Bernier (Montmorency)
Mme Danielle Doyer (Matapédia)
M. Bernard Drainville (Marie-Victorin)
Mme Marie Malavoy (Taillon)
M. Pierre Marsan (Robert-Baldwin)
M. François Ouimet (Marquette)
M. Pierre Paradis (Brome-Missisquoi)
M. Sylvain Simard (Richelieu)
M. Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion)

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Vérification des engagements financiers, reddition de comptes et Vérificateur général

En étaient membres au 31 mars 2011 :

Le président : M. Sylvain Simard (Richelieu) **PQ**
Les vice-présidents : M. Yvon Marcoux (Vaudreuil) **PLQ**
M. François Bonnardel (Shefford) **ADQ**

PLQ
Mme Francine Charbonneau (Mille-Îles)
M. André Drolet (Jean-Lesage)
M. Henri-François Gautrin (Verdun)
M. Patrick Huot (Vanier)
M. Michel Matte (Portneuf)
M. Pierre Reid (Orford)

PQ
Mme Noëlla Champagne (Champlain)
M. François Rebello (La Prairie)
M. André Simard (Kamouraska-Témiscouata)

L'importance du contrôle parlementaire

Les activités de contrôle parlementaire représentent 15,8 % des travaux réalisés en commission, comme le présente le schéma suivant :

Contrôle parlementaire		
Crédits budgétaires du gouvernement	191 h 08	12,3 %
Interpellations	27 h 38	1,8 %
Surveillance d'organismes et reddition de comptes	4 h 41	0,3 %
Imputabilité	21 h 36	1,4 %
Total partiel	**245 h 03**	**15,8 %**
Étude de projets de loi publics	822 h 43	53,1 %
Étude de projets de loi d'intérêt privé	10 h 20	0,7 %
Autres mandats de l'Assemblée nationale	250 h 53	16,2 %
Législation déléguée	0	0 %
Autres mandats confiés par une loi ou prévus par le Règlement	70 h 03	4,5 %
Mandats d'initiative	77 h 28	5 %
Étude de pétitions	12 h 06	0,8 %
Organisation générale et élections des présidents et vice-présidents	60 h 47	3,9 %
TOTAL	**1549 h 23**	**100 %**

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Agriculture, pêcheries, alimentation, énergie et ressources naturelles

En étaient membres au 31 mars 2011 :

Le président : M. Pierre Paradis (Brome-Missisquoi) **PLQ**
Le vice-président : M. Claude Pinard (Saint-Maurice) **PQ**

PLQ
M. Daniel Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
M. Jean D'Amour (Rivière-du-Loup)
M^me^ Johanne Gonthier (Mégantic-Compton)
M^me^ Charlotte L'Écuyer (Pontiac)
M. Georges Mamelonet (Gaspé)
M. Norbert Morin (Montmagny-L'Islet)
M. David Whissell (Argenteuil)

PQ
M^me^ Marie Bouillé (Iberville)
M. Sylvain Gaudreault (Jonquière)
M. Denis Trottier (Roberval)

ADQ
M. Gérard Deltell (Chauveau)

QS
M. Amir Khadir (Mercier)

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement du territoire, affaires municipales, habitation, sports et loisirs, développement des collectivités locales et régionales

En étaient membres au 31 mars 2011 :

La présidente : M^me^ Marie Malavoy (Taillon) **PQ**
Le vice-président : M. Norbert Morin (Montmagny-L'Islet) **PLQ**

PLQ
M. Marc Carrière (Chapleau)
M. Jean D'Amour (Rivière-du-Loup)
M. Jean-Paul Diamond (Maskinongé)
M^me^ Johanne Gonthier (Mégantic-Compton)
M. Georges Mamelonet (Gaspé)
M^me^ Filomena Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)

PQ
M. Daniel Ratthé (Blainville)
M. Guillaume Tremblay (Masson)
M. André Villeneuve (Berthier)

ADQ
M. Janvier Grondin (Beauce-Nord)

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Culture, éducation, formation professionnelle, enseignement supérieur et communication

En étaient membres au 31 mars 2011 :

Le président : M. Pierre Marsan (Robert-Baldwin) **PLQ**
Le vice-président : M. Pierre Curzi (Borduas) **PQ**

PLQ
M^me^ Francine Charbonneau (Mille-Îles)
M. Patrick Huot (Vanier)
M. Gilles Lehouillier (Lévis)
M. Michel Pigeon (Charlesbourg)
M^me^ Danielle St-Amand (Trois-Rivières)
M^me^ Stéphanie Vallée (Gatineau)

PQ
M. Yves-François Blanchet (Drummond)
M^me^ Monique Richard (Marguerite-D'Youville)
M. Gilles Robert (Prévost)

ADQ
M^me^ Sylvie Roy (Lotbinière)

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Industrie, commerce, tourisme, travail, main-d'œuvre, science, technologie et sécurité du revenu

En étaient membres au 31 mars 2011 :

Le président : M. François Ouimet (Marquette) **PLQ**
Le vice-président : M. Stéphane Bergeron (Verchères) **PQ**

PLQ
M. Claude Bachand (Arthabaska)
M. Jean D'Amour (Rivière-du-Loup)
M. André Drolet (Jean-Lesage)
M^me^ Maryse Gaudreault (Hull)
M^me^ Johanne Gonthier (Mégantic-Compton)
M. Georges Mamelonet (Gaspé)

PQ
M. Alexandre Cloutier (Lac-Saint-Jean)
M. Guy Leclair (Beauharnois)
M^me^ Lorraine Richard (Duplessis)

ADQ
M. Gérard Deltell (Chauveau)

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Finances, budget, administration du gouvernement, fonction publique, revenu, services, approvisionnements et régimes de rentes

En étaient membres au 31 mars 2011 :

Le président : M. Claude Bachand (Arthabaska) **PLQ**
La vice-présidente : M^me^ Agnès Maltais (Taschereau) **PQ**

PLQ
M. Raymond Bernier (Montmorency)
M. Stéphane Billette (Huntingdon)
M. Marc Carrière (Chapleau)
M. Emmanuel Dubourg (Viau)
M. Guy Ouellette (Chomedey)
M. David Whissell (Argenteuil)

PQ
M. Jean-Martin Aussant (Nicolet-Yamaska)
M. Nicolas Marceau (Rousseau)
M. Irvin Pelletier (Rimouski)

ADQ
M. François Bonnardel (Shefford)

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Présidence du Conseil exécutif, justice, sécurité publique, constitution, affaires autochtones, relations internationales et intergouvernementales

En étaient membres au 31 mars 2011 :

Le président : M. Bernard Drainville (Marie-Victorin) **PQ**
La vice-présidente : M^me^ Stéphanie Vallée (Gatineau) **PLQ**

PLQ
M. Vincent Auclair (Vimont)
M. Daniel Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
M. Germain Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M. Michel Matte (Portneuf)
M. François Ouimet (Marquette)
M. Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion)

PQ
M^me^ Denise Beaudoin (Mirabel)
M^me^ Louise Beaudoin (Rosemont)
M^me^ Véronique Hivon (Joliette)

ADQ
M^me^ Sylvie Roy (Lotbinière)

Président de séance

Député désigné par la présidence de l'Assemblée nationale pour diriger, à la demande du président d'une commission ou par décision de l'Assemblée, les débats d'une commission. Il revient à la Commission de l'Assemblée nationale d'approuver une liste de députés pouvant agir à ce titre.

Voici la liste des présidents de séance au 31 mars 2011 :

PLQ

M. Daniel Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
M^me^ Johanne Gonthier (Mégantic-Compton)
M. Patrick Huot (Vanier)
M. Gilles Lehouillier (Lévis)
M. Guy Ouellette (Chomedey)
M. Michel Pigeon (Charlesbourg)
M. Pierre Reid (Orford)
M^me^ Filomena Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)
M. David Whissell (Argenteuil)

PQ

M^me^ Denise Beaudoin (Mirabel)
M. Pascal Bérubé (Matane)
M. Luc Ferland (Ungava)
M. Sylvain Gaudreault (Jonquière)
M^me^ Martine Ouellet (Vachon)
M. Sylvain Pagé (Labelle)
M. Irvin Pelletier (Rimouski)
M. Denis Trottier (Roberval)

Les mandats des commissions parlementaires

Les commissions parlementaires sectorielles peuvent exécuter trois types de mandats : les mandats confiés par l'Assemblée nationale, les mandats qui découlent de dispositions législatives ou réglementaires et les mandats d'initiative. La liste des mandats réalisés par ces commissions en 2010-2011 se trouve en annexe.

Commission spéciale

L'Assemblée peut constituer des commissions spéciales. Elle détermine leur mandat et désigne leurs membres. Elle peut aussi fixer la durée de leur mandat et désigner leur président et leur vice-président. Sauf décision contraire de l'Assemblée, les règles relatives aux commissions permanentes s'appliquent aux commissions spéciales. Toute commission spéciale cesse d'exister au moment du dépôt de son rapport à l'Assemblée.

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Relations avec les citoyens, communautés culturelles, immigration, condition féminine, famille, aînés, jeunesse et protection des consommateurs

En étaient membres au 31 mars 2011 :

Le président : M. Raymond Bernier (Montmorency) **PLQ**
Le vice-président : M. Claude Cousineau (Bertrand) **PQ**

PLQ
M. Germain Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M. Emmanuel Dubourg (Viau)
M. Gilles Lehouillier (Lévis)
M. Pierre Marsan (Robert-Baldwin)
M. Michel Pigeon (Charlesbourg)
M^me^ Filomena Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)

PQ
M. Benoit Charette (Deux-Montagnes)
M^me^ Lisette Lapointe (Crémazie)
M^me^ Carole Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)

ADQ
M^me^ Sylvie Roy (Lotbinière)

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Santé, services sociaux et communautaires

En étaient membres au 31 mars 2011 :

Le président : M. Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion) **PLQ**
Le vice-président : M. Maka Kotto (Bourget) **PQ**

PLQ
M^me^ Francine Charbonneau (Mille-Îles)
M. Germain Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ Maryse Gaudreault (Hull)
M. Gilles Lehouillier (Lévis)
M^me^ Filomena Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)
M^me^ Danielle St-Amand (Trois-Rivières)

PQ
M. Émilien Pelletier (Saint-Hyacinthe)
M. Mathieu Traversy (Terrebonne)
M. Dave Turcotte (Saint-Jean)

ADQ
M. Gérard Deltell (Chauveau)

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Transports, environnement, faune et parcs

En étaient membres au 31 mars 2011 :

La présidente : M^me^ Danielle Doyer (Matapédia) **PQ**
La vice-présidente : M^me^ Charlotte L'Écuyer (Pontiac) **PLQ**

PLQ
M. Stéphane Billette (Huntingdon)
M. Marc Carrière (Chapleau)
M. Jean-Paul Diamond (Maskinongé)
M. Patrick Huot (Vanier)
M. Guy Ouellette (Chomedey)
M. Pierre Reid (Orford)

PQ
M. Etienne-Alexis Boucher (Johnson)
M. Nicolas Girard (Gouin)
M^me^ Martine Ouellet (Vachon)

ADQ
M. Janvier Grondin (Beauce-Nord)

COMMISSION SPÉCIALE SUR LA QUESTION DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ

Étudier la question de mourir dans la dignité

En étaient membres au 31 mars 2011 :

La présidente : M^me^ Maryse Gaudreault (Hull) **PQ**
La vice-présidente : M^me^ Véronique Hivon (Joliette) **PLQ**

PLQ
M^me^ Francine Charbonneau (Mille-Îles)
M. Germain Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ Charlotte L'Écuyer (Pontiac)
M. François Ouimet (Marquette)
M. Pierre Reid (Orford)
M^me^ Filomena Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)
M. Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion)
M^me^ Stéphanie Vallée (Gatineau)

PQ
M. Benoit Charette (Deux-Montagnes)
M^me^ Lisette Lapointe (Crémazie)
M^me^ Monique Richard (Marguerite-D'Youville)

ADQ
M^me^ Sylvie Roy (Lotbinière)

QS
M. Amir Khadir (Mercier)

Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité

C'est en décembre 2009 que l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion créant une commission spéciale en vue d'étudier la question de mourir dans la dignité. À la suite de la prorogation de la première session, en février 2011, cette motion a été reconduite à nouveau par l'Assemblée nationale pour la deuxième session.

Un document de réflexion a été produit au printemps 2010, afin de guider les citoyens et les organismes intéressés à prendre part à la consultation générale itinérante, aux auditions publiques ou à la consultation en ligne.

Cette commission spéciale a suscité un grand intérêt et a donné lieu à une participation massive de citoyens et de différents organismes. En effet, la Commission a reçu plus de 300 mémoires et demandes d'intervention et près de 6800 réponses au questionnaire en ligne. De plus, la Commission a innové en permettant une période de micro ouvert à la fin de chaque séance. De cette manière, plus de 100 personnes ont également pu être entendues. La Commission a commencé ses auditions le 7 septembre 2010 à Montréal. Elle a tenu 29 jours d'auditions et s'est déplacée dans les 8 villes québécoises suivantes : Québec, Montréal, Trois-Rivières, Saguenay, Rimouski, Sherbrooke, Gatineau et Saint-Jérôme. Sa dernière journée d'auditions publiques a eu lieu à Québec à l'hôtel du Parlement, le 22 mars 2011.

Le saviez-vous ?

À part la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, seulement quatre autres commissions spéciales ont été constituées par l'Assemblée nationale depuis l'adoption du Règlement, en 1984. Il s'agit de la Commission spéciale sur la formation professionnelle (1995), la Commission spéciale sur un nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental (1999), la Commission spéciale sur le site du futur Centre hospitalier de l'Université de Montréal (2005) et la Commission spéciale sur la Loi électorale (2005).

Audition du Barreau du Québec à la salle du Conseil législatif, le 30 septembre 2010. Le Barreau du Québec a créé un comité sur la question de mourir dans la dignité qui a rédigé le mémoire présenté devant la Commission spéciale.

Il s'agit de l'une des consultations générales ayant suscité le plus d'intérêt si l'on tient compte qu'au cours d'une bonne consultation, une commission reçoit généralement une cinquantaine de mémoires. Une dernière étape reste à réaliser. En effet, les membres de la Commission travailleront à la rédaction du rapport qui devrait être déposé à l'automne 2011. D'ici là, les internautes auront encore l'occasion de transmettre leurs commentaires par le site Internet de l'Assemblée.

Notons que depuis le 10 février dernier, c'est la députée de Hull, M^me^ Maryse Gaudreault, qui agit comme présidente de la Commission spéciale, en remplacement de son premier président, M. Geoffey Kelley, à la suite de sa nomination au sein du Conseil des ministres.

Mandats confiés par l'Assemblée nationale

À la demande de l'Assemblée nationale, les commissions étudient les projets de loi, les crédits budgétaires et toute autre matière qui leur est confiée. C'est ce qu'on appelle les « mandats confiés par l'Assemblée nationale ».

Mandats confiés par l'Assemblée nationale

Étude détaillée de projets de loi

Les commissions parlementaires ont étudié 54 projets de loi dont on peut consulter la liste complète en annexe. Pour l'ensemble des projets de loi qui leur ont été soumis, elles ont examiné 2 498 articles et elles ont adopté 850 amendements sur les 1 109 propositions d'amendement présentées.

Consultations particulières

Ces consultations se limitent aux personnes ou aux organismes choisis par la Commission ou par l'Assemblée nationale en raison de leur connaissance de la question analysée ou de leur expertise en la matière.

Consultations publiques

En 2010-2011, 816 groupes ou individus ont présenté leurs points de vue sur différents sujets à l'occasion d'une consultation générale ou de consultations particulières. Les commissions parlementaires ont reçu 847 mémoires. Les consultations leur permettent de bien évaluer l'ensemble des enjeux soulevés par les questions qu'elles examinent.

Par exemple, la Commission de la culture et de l'éducation a reçu le mandat de mener une consultation générale sur le projet de loi nº 82, Loi sur le patrimoine culturel. Elle a reçu 56 mémoires et a tenu 10 jours d'auditions au cours des mois de janvier, février et mars 2011. Ce projet de loi, qui propose une réforme du droit applicable à la protection du patrimoine culturel, présentement régie par la Loi sur les biens culturels, vise à moderniser ce droit.

Pour sa part, la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation a eu le mandat de procéder à une consultation générale sur le projet de loi nº 79, Loi modifiant la Loi sur les mines. Au cours des 11 jours d'auditions qui ont eu lieu en mai, août et septembre 2010, plus de 60 personnes et représentants d'organismes ont témoigné. En outre, les parlementaires ont reçu 78 mémoires qui leur ont permis d'alimenter leurs réflexions sur le sujet.

De son côté, la Commission des institutions a mené une consultation générale sur le projet de loi nº 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'administration gouvernementale et dans certains établissements. Comme le stipulent les notes explicatives, ce projet de loi a pour but d'établir les conditions dans lesquelles un accommodement peut être accordé en faveur d'un membre du personnel de l'administration gouvernementale ou de certains établissements, ou en faveur d'une personne qui reçoit des services de cette administration ou de ces établissements. Cette consultation a donné lieu à 12 jours d'auditions publiques durant les mois de mai, octobre et novembre 2010 ainsi qu'en janvier 2011. La Commission a reçu 66 mémoires et 57 commentaires en ligne. Elle a aussi entendu 59 représentants d'organismes et citoyens, dont 3 au cours d'interventions sans mémoire.

Consultation générale

Ce type de consultation s'adresse à l'ensemble de la population. Il est obligatoirement précédé d'un avis public dans les principaux quotidiens et dans la Gazette officielle du Québec afin d'inviter les personnes et les organismes intéressés par le sujet étudié à soumettre un mémoire à la Commission. Les citoyens peuvent aussi adresser une demande d'intervention sans transmettre de mémoire. La Commission tient par la suite des auditions publiques. Une période d'au plus quarante-cinq minutes est prévue pour l'ensemble des interventions sans mémoire.

Voici quelques autres projets de loi qui ont été soumis à une consultation publique :

- le projet de loi nº 102, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale
- le projet de loi nº 103, Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives
- le projet de loi nº 107, Loi sur l'Agence du revenu du Québec
- le projet de loi nº 109, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- le projet de loi nº 123, Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec
- le projet de loi nº 131, Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal
- le projet de loi nº 133, Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

Étude des crédits budgétaires 2010-2011

Pendant la dernière semaine d'avril et la première semaine de mai 2010, les commissions parlementaires ont étudié les crédits budgétaires du gouvernement, comme le prévoit l'article 282 du Règlement de l'Assemblée nationale. Au terme de leur mandat, elles avaient consacré 191 heures à l'examen des crédits budgétaires alloués aux ministères et aux organismes.

Interpellation

En vertu du Règlement de l'Assemblée nationale, tout député de l'opposition peut interpeller un ministre sur n'importe quelle question d'intérêt général relevant de sa compétence. L'interpellation a lieu au cours d'une séance de la commission compétente, le vendredi matin, entre 10 h et 12 h. Il y a une seule interpellation par semaine pendant les périodes où l'Assemblée nationale siège (sauf en période de travaux intensifs où il n'y en a pas). En 2010-2011, les ministres du gouvernement ont été interpellés à 14 reprises en commission parlementaire sur des sujets aussi variés que la sélection et l'intégration des immigrants, Hydro-Québec, la situation des finances publiques et l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

Mandats confiés par une loi et mandats prévus au règlement

Certains mandats réalisés par les commissions parlementaires prennent naissance dans une loi ou un règlement qui en découle. D'autres tirent leur source d'un article du Règlement de l'Assemblée nationale.

Mandats confiés par une loi

La Commission de la culture et de l'éducation doit, en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, entendre au moins une fois tous les trois ans les dirigeants de chaque établissement d'enseignement universitaire au cours d'un important exercice de reddition de comptes. Durant ce mandat, la Commission a reçu en audition les représentants de 18 établissements d'enseignement universitaire du Québec, du 16 août au 7 septembre 2010. Son rapport, déposé le 8 février 2011, contient dix recommandations adoptées à l'unanimité. Les recommandations ont été formulées plus particulièrement à partir des quatre sujets considérés comme prioritaires par les membres de la Commission, soit le financement du réseau universitaire, la gestion et la reddition de comptes, l'établissement d'enseignement universitaire en tant qu'acteur dans sa communauté et enfin la mission universitaire. Soulignons que cet exercice se justifie par le fait que près des deux tiers des revenus des fonds de fonctionnement des universités proviennent de crédits votés par l'Assemblée nationale.

Reddition de comptes - surveillance d'organismes

Des commissions parlementaires se sont également donné des mandats de reddition de comptes ou de surveillance d'organismes afin d'étudier les orientations, les activités et la gestion d'organismes publics qui relèvent de leur compétence en vertu des articles 293.1 et 294 du Règlement.

La Commission des transports et de l'environnement a complété ses mandats de surveillance d'organismes à l'égard de la Commission des transports du Québec et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ses rapports sur ces deux sujets ont été déposés le 28 avril 2010.

Dans le cadre du mandat de surveillance d'organismes qu'elle s'était donné en juin 2009, la Commission de l'aménagement du territoire a, quant à elle, examiné les orientations, les activités et la gestion de la Régie du logement. Son mandat a été adopté à nouveau pour la deuxième session.

Mandats d'initiative

Au cours de l'année 2010-2011, les membres des commissions se sont penchés de leur propre initiative sur des enjeux qui affectent divers secteurs d'activité. L'organisation de ces mandats nécessite de nombreuses réunions au cours desquelles les membres préparent des documents de consultation ou d'information, entendent des experts, planifient des auditions publiques et préparent un rapport final qui peut contenir des observations, recommandations et conclusions adressées au gouvernement.

Mandats d'initiative

De leur propre initiative, les commissions étudient les projets de règlement et les règlements, les orientations, les activités et la gestion des organismes publics et des ministères, les pétitions et toute autre matière d'intérêt public.

La Commission des transports et de l'environnement, à l'origine d'un mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec au regard des cyanobactéries, a déposé son rapport en décembre 2010. Rappelons qu'un document de consultation avait été préparé et rendu public en juin 2009. La Commission a tenu cinq jours d'auditions publiques au cours des mois d'août et de septembre 2010 et reçu 29 mémoires. Il est à noter que la Commission s'est penchée plus particulièrement sur les aspects suivants du phénomène de prolifération des cyanobactéries : la gouvernance, l'efficacité des interventions, les connaissances et la diffusion de l'information, les installations septiques, l'importance des rejets agricoles et l'utilisation des fertilisants. Les membres ont formulé 16 recommandations dans leur rapport final.

De son côté, la Commission des finances publiques a poursuivi les travaux relatifs à son mandat d'initiative sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Au terme de son mandat, la Commission a recommandé, dans son rapport déposé le 8 juin 2010, que soit créé un Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation, distinct des comités de retraite, au sein de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Pétitions

De son initiative et à la suite d'une pétition déposée à l'Assemblée, la Commission des transports et de l'environnement a pris en charge un mandat sur le projet d'un réseau ferroviaire reliant plusieurs régions du Québec : le TransQuébec Express. Dans son rapport final déposé le 20 octobre 2010, la Commission recommande au gouvernement, entre autres, d'étudier la faisabilité et les conditions de succès de la réalisation d'un tel tronçon. Notons que ce mandat d'initiative a été réalisé en vertu de nouvelles dispositions du Règlement qui permettent a une Commission de se saisir d'une pétition déposée à l'Assemblée nationale, ce qui constitue une première pour une commission parlementaire à l'Assemblée nationale du Québec.

Contribution du Service de la recherche à l'exercice du contrôle parlementaire

En 2010-2011, le Service de la recherche a appuyé 10 commissions parlementaires pour la réalisation de 29 mandats issus en grande partie de l'initiative des commissions parlementaires. Au 31 mars 2011, le service a réalisé 115 travaux pour le compte des commissions. Il apporte aussi son soutien à la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité.

Pour sa part, la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation a adopté, le 28 octobre 2010, un mandat d'initiative afin d'étudier une pétition sur le traitement des animaux. Elle a tenu des auditions le 17 novembre 2010 et a reçu le président du Groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie et député de Jacques-Cartier, M. Geoffrey Kelley, la sous-ministre adjointe à la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), M^me^ Madeleine Fortin, et le président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, M. Joël Bergeron. Trois enjeux ont retenu l'attention des parlementaires et ont donné lieu à des recommandations dans le rapport qui a été déposé en novembre 2010. Ces recommandations portent sur l'abandon des animaux, la surpopulation et les usines à chiots.

La Commission de l'administration publique

La Commission de l'administration publique a notamment le mandat d'entendre les administrateurs sur leur gestion. Elle réalise cette mission en invitant les sous-ministres et les dirigeants d'organisme public à venir répondre aux questions des parlementaires sur leur rapport annuel de gestion ou à discuter des observations contenues dans les rapports du Vérificateur général.

En vertu du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission doit aussi vérifier tous les engagements financiers de 25 000 $ et plus des ministères et des organismes dont les crédits sont votés par l'Assemblée. En scrutant ces dépenses, la Commission s'assure de leur pertinence, du respect des règles et des normes gouvernementales, qui encadrent l'octroi des contrats et des subventions, et l'équité dans l'attribution des deniers publics.

Au cours de l'année financière 2010-2011, la Commission de l'administration publique a déposé à l'Assemblée nationale ses 24^e^ et 25^e^ rapports sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organisme. Ces rapports contiennent 40 recommandations adoptées à l'unanimité. Durant ses travaux, la Commission a examiné en séance de travail 16 rapports annuels de gestion de petites entités assujetties à la Loi sur l'administration publique. Elle a également procédé à des auditions et abordé des sujets tels que le soutien aux activités judiciaires dans les palais de justice, la vigie relative aux projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal et la sélection des immigrants travailleurs qualifiés.

La Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics

L'Assemblée nationale et le Vérificateur général du Québec ont accueilli, du 29 au 31 août 2010, les participants de la 31^e^ Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) et de la Conférence annuelle du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL). Ces conférences constituent un lieu d'échanges en matière de comptes publics, de partage d'information, d'opinions et d'expériences en matière d'imputabilité et de reddition de comptes. Les membres de la Commission de l'administration publique ont étroitement été

associés à cette rencontre. Les pratiques des comités entourant le suivi des recommandations des commissions ainsi que l'enjeu des communications sont parmi les principaux thèmes qui ont été discutés. Notons que cette activité a réuni 65 parlementaires et membres du personnel des comités des comptes publics fédéral, provinciaux et territoriaux de tout le Canada ; 36 vérificateurs généraux ou membres du personnel des vérificateurs législatifs des provinces et du Canada ; 20 observateurs ou conférenciers, dont certains observateurs provenant notamment de l'Australie, du Bangladesh et du Ghana.

Les consultations et commentaires en ligne

Depuis 2009, les citoyens qui le désirent peuvent transmettre un commentaire sur la plupart des mandats en cours, notamment ceux relevant des commissions parlementaires. À l'occasion de ces mandats, il est possible de transmettre un commentaire sur le contenu d'un projet de loi, durant les différentes étapes du processus législatif, jusqu'à son adoption. Dans certains cas, une commission peut décider aussi de mener une consultation en ligne, parallèlement à une consultation publique, par exemple. Dans ces circonstances, c'est généralement au moyen d'un questionnaire que les citoyens peuvent s'exprimer sur le sujet à l'étude. Les commentaires et les réponses aux questionnaires en ligne sont transmis aux membres de la commission et à leur personnel.

Au cours de l'année 2010-2011, 1 026 commentaires ont été envoyés au sujet de l'ensemble des mandats des commissions. Trois questionnaires ont été mis en ligne pour autant de mandats, et 6 969 citoyens et organismes y ont répondu. La Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité a obtenu, à elle seule, 6 779 réponses.

LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Nomination d'un premier commissaire à l'éthique et à la déontologie

Le 9 décembre 2010, les membres de l'Assemblée nationale ont nommé M. Jacques Saint-Laurent commissaire à l'éthique et à la déontologie. Cette nomination fait suite à l'adoption, par l'Assemblée nationale, du projet de loi n° 48 instituant le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. M. Saint-Laurent est entré en fonction le 6 janvier 2011 pour un mandat de cinq ans.

Nomination du Directeur général des élections

L'Assemblée nationale a nommé M. Jacque Drouin, le 9 décembre 2010, directeur général des élections du Québec, en remplacement de M. Marcel Blanchet. Son mandat a commencé le 1er janvier 2011 pour une durée de sept ans.

Le saviez-vous ?

La Direction du secrétariat des commissions publie chaque année un rapport statistique sur les travaux des commissions parlementaires. Le rapport pour l'année 2010-2011 peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée à l'adresse assnat.qc.ca.

M. Jacques Saint-Laurent, commissaire à l'éthique et à la déontologie, et M. Yvon Vallières

M. Jacque Drouin, directeur général des élections du Québec, et M. Yvon Vallières

Les cinq personnes désignées par l'Assemblée nationale

Cinq personnes sont désignées par l'Assemblée nationale et sont responsables devant celle-ci. Ce statut contribue à préserver leur indépendance dans l'exercice de leurs fonctions.

Le **Commissaire à l'éthique et à la déontologie** est responsable de l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. Il donne aux députés des avis, assortis de recommandations, sur toute question concernant leurs obligations aux termes du Code. Il effectue, de sa propre initiative ou à la demande d'un député, des enquêtes pour déterminer si des manquements au Code ont été commis par un député ou un ministre et en fait rapport à l'Assemblée. Il doit, dans les trois premières années de l'entrée en vigueur du Code, et par la suite tous les cinq ans, faire un rapport sur sa mise en œuvre et sur l'opportunité de le modifier. Il est nommé pour une durée de cinq ans avec possibilité de renouvellement. Le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale peut désormais être consulté sur le site des Publications du Québec et du Commissaire à l'éthique et à la déontologie.

Le **Commissaire au lobbyisme** est chargé d'assurer la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques. Il élabore un code de déontologie régissant la conduite des lobbyistes et il fait des enquêtes et des inspections relativement à toute contravention aux dispositions de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme ou du code de déontologie. Son mandat est d'une durée de cinq ans avec possibilité de renouvellement.

Le **Directeur général des élections** veille à l'application de la Loi électorale, de la Loi sur la consultation populaire et d'une partie de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Il préside la Commission de la représentation électorale qui est chargée d'établir la délimitation des circonscriptions électorales du Québec. Le Directeur général des élections doit être choisi parmi les électeurs. Son mandat est d'une durée de sept ans avec possibilité de renouvellement.

Le **Protecteur du citoyen** prévient et corrige des erreurs ou des injustices commises à l'égard de toute personne ou tout groupe de personnes qui fait affaire avec un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec. De plus, il agit lorsqu'un citoyen considère que ses droits n'ont pas été respectés ou qu'un manquement a été commis à son endroit de la part d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux. Son mandat est d'une durée de cinq ans, renouvelable.

Le **Vérificateur général** favorise, par la vérification, le contrôle parlementaire sur des fonds et autres biens publics. Il informe les parlementaires sur la façon dont le gouvernement, ses organismes et ses entreprises gèrent les fonds publics. Il est nommé pour 10 ans.

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Les relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale sont basées sur quatre objectifs fondamentaux :

1. le renforcement de l'efficacité de l'institution parlementaire et des élus dans leurs fonctions de législation, de contrôle de l'action du gouvernement, de prise en considération de questions d'intérêt public et de représentation ;
2. le positionnement international de l'Assemblée nationale et son rayonnement institutionnel au sein des réseaux interparlementaires ;
3. la participation active de l'Assemblée nationale à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité ;
4. le rayonnement accru de la société québécoise, notamment par la promotion de ses secteurs d'excellence.

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Dans les systèmes démocratiques fondés sur la séparation des pouvoirs, les parlements conduisent leurs relations internationales de manière autonome et dans le respect du pluralisme politique. C'est le président de l'Assemblée nationale qui a la responsabilité de représenter l'institution lors des activités internationales, dont le caractère non partisan est assuré par des délégations constituées de députés qui proviennent des diverses formations politiques représentées à l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale a tissé un important réseau de relations interparlementaires, aussi bien dans un cadre bilatéral que multilatéral.

LES RELATIONS MULTILATÉRALES

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

L'Assemblée nationale du Québec est très active au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, organisation dont elle assume la présidence depuis juillet 2009, et ce, jusqu'en juillet 2011. Durant la dernière année, le président de l'Assemblée nationale et président de l'APF, M. Yvon Vallières, a notamment poursuivi ses actions en faveur de la promotion de la langue française et de la diversité des expressions culturelles, du renforcement du rôle politique de l'APF auprès des instances de la Francophonie, et de la consolidation de la paix, de la démocratie et des droits de la personne dans l'espace francophone.

M^me^ Aminata Lo, ministre de l'extérieur du Sénégal, M. Yvon Vallières, président de l'APF, et M. Mamadou Seck, président de l'Assemblée nationale du Sénégal.

C'est dans ce contexte qu'une délégation de l'Assemblée nationale a participé à la XXXVI^e^ Session de l'APF, qui a eu lieu à Dakar, du 4 au 8 juillet 2010, à l'invitation de l'Assemblée nationale du Sénégal. Présidée par M. Yvon Vallières, la Session de Dakar a été l'occasion d'aborder différentes questions au cœur de l'actualité des derniers mois, entre autres, la situation en Haïti à la suite du grave séisme de janvier 2010. Les membres de la délégation québécoise ont aussi pris part au débat général sur la situation de la démocratie parlementaire dans l'espace francophone. Au terme des travaux, les parlementaires réunis en plénière ont adopté des résolutions, dont trois initialement présentées par

des députés québécois. Ces résolutions portaient sur la protection des droits et libertés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, sur la liberté de presse dans les parlements de la Francophonie et sur la lutte contre la traite des personnes dans l'espace francophone.

Le président de l'Assemblée nationale a accueilli à Québec, les 2 et 3 février 2011, quelque 250 délégués de la Francophonie parlementaire à l'occasion de la *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles* (CIDEC), conférence organisée en partenariat avec l'APF, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). À la fin de cette rencontre, les membres de l'APF ont adopté la *Déclaration de Québec*, une déclaration finale dans laquelle ils se sont engagés à promouvoir la mise en œuvre de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'UNESCO auprès de leur gouvernement respectif. Durant les jours qui ont précédé cette conférence d'envergure, les réunions de différentes instances de l'APF, notamment celle du Bureau, ont eu lieu à l'hôtel du Parlement. On peut consulter le site **www.cidecquebec2011.org**, pour plus de renseignements.

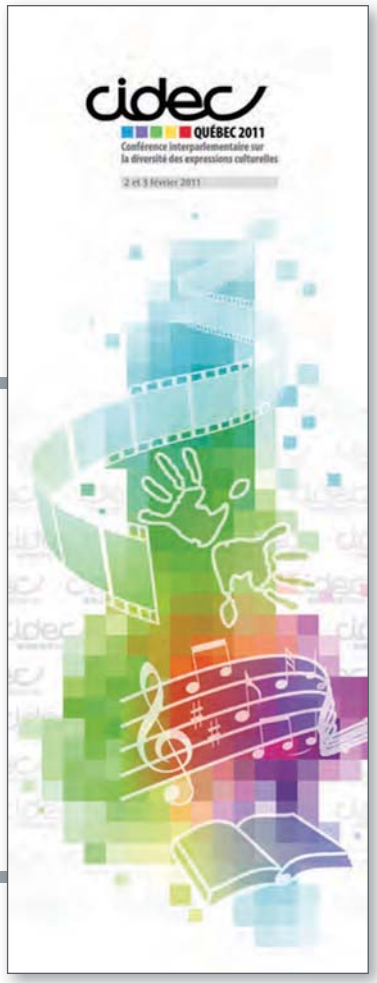

Extraits de la *Déclaration de Québec*

Les membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunis à Québec,

S'engagent à :

- adopter des textes législatifs pour favoriser la diversité des expressions culturelles et le développement des industries culturelles […] ;
- effectuer un suivi des négociations commerciales touchant au domaine de la culture et s'assurer que le respect des clauses de la Convention soit pris en compte dans ces négociations ;

Demandent à tous les chefs d'État et de gouvernement :

- de faire peser tout le poids de la Convention dans le cadre des négociations commerciales afin de faire valoir leurs droits de se doter ou de maintenir des politiques et des mesures de soutien en faveur des expressions culturelles ;
- de contribuer annuellement au Fonds international pour la diversité culturelles de l'UNESCO, à la hauteur de 1 % de leur contribution à l'UNESCO ;
- de soutenir activement la coopération pour le développement en vue d'accorder un statut préférentiel aux artistes, professionnels et praticiens de la culture, notamment en terme de mobilité, ainsi qu'aux biens et services culturels dans les pays en développement.

Demandent à l'OIF :

- de procéder à l'inventaire, à l'étude et à l'évaluation des politiques et programmes culturels mis en œuvre par ses États et gouvernements membres, afin de créer une plateforme d'échange d'expertises et de savoir-faire en matière culturelle au sein de l'espace francophone.

APF

Assemblée parlementaire de la Francophonie : fondée en 1967, elle regroupe des parlementaires de 77 parlements ou organisations interparlementaires répartis sur les cinq continents (Assemblée nationale du Québec : membre de plein droit depuis 1974).

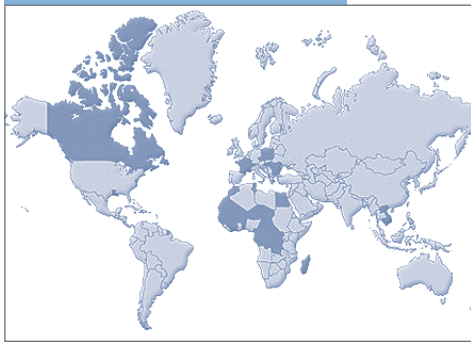

Les récipiendaires se répartissent parmi les trois grades suivants :

Le grade de Grand Croix :
- S. E. M. Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie

Le grade de Commandeur :
- M. Dany Laferrière, écrivain
- M. Robert Lepage (Chevalier 1995), artiste multidisciplinaire

Le grade d'Officier :
- M. Ivan Bernier (Chevalier 2005), professeur émérite de l'Université Laval (Faculté de droit)

L'ordre de la Pléiade comporte cinq grades, qui sont énumérés ci-dessous par ordre d'importance :
- Grand Croix
- Grand Officier
- Commandeur
- Officier
- Chevalier.

L'Assemblée régionale Amérique de l'APF s'est quant à elle réunie pour sa XXVI[e] Session à Winnipeg, du 30 août au 3 septembre 2010. La délégation du Québec y a présenté un rapport d'étape sur le mouvement coopératif comme outil de développement économique dans les régions francophones d'Amérique. En outre, les députés québécois ont participé à l'élaboration et à l'adoption de trois résolutions portant sur la place du français lors des jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2010, un projet de Parlement jeunesse dans la région Amérique de l'APF et la sauvegarde du français en milieu minoritaire.

Par ailleurs, des députés de l'Assemblée nationale ont représenté la région Amérique de l'APF lors d'un séminaire parlementaire sur la démocratie et la bonne gouvernance économique qui a eu lieu à Cotonou, au Bénin, les 10 et 11 novembre 2010. De plus, un député a participé à une mission d'information et de contact de l'OIF en Haïti à l'occasion des deux tours des élections présidentielle et législatives, le 28 novembre 2010 et le 20 mars 2011.

Enfin, c'est à titre de président de l'APF que M. Yvon Vallières a participé au XIII[e] Sommet de la Francophonie qui a eu lieu à Montreux, en Suisse, du 22 au 24 octobre 2010. Le président a alors transmis l'avis et les recommandations de l'APF aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. Un député de la section du Québec a aussi représenté l'APF lors de la IV[e] session du *Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'UNESCO, qui s'est déroulée à Paris, du 29 novembre au 3 décembre 2010.

Le président de l'Assemblée nationale du Québec et président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Yvon Vallières, a remis, le 2 février 2011, des insignes de l'Ordre de la Pléiade à quatre personnalités de différents horizons qui se sont distinguées dans le monde de la Francophonie : Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, Dany Laferrière, écrivain, Robert Lepage, artiste multidisciplinaire, et Ivan Bernier, professeur émérite de l'Université Laval. La cérémonie a eu lieu au Musée de la civilisation en présence des participants à la *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles* (CIDEC). La Pléiade, ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures créé en 1976, veille à reconnaître le mérite de personnalités qui se sont distinguées en servant les idéaux de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, notamment en matière de coopération, de solidarité et de démocratie.

De gauche à droite : MM. Ivan Bernier, Robert Lepage, Abdou Diouf, Yvon Vallières et Dany Laferrière

L'Association parlementaire du Commonwealth (APC)

À l'occasion de la Conférence régionale canadienne qui a eu lieu à Regina, en Saskatchewan, du 11 au 17 juillet 2010, la Section du Québec a fait connaître le travail accompli par l'Assemblée nationale du Québec lors de la consultation publique sur la question de mourir dans la dignité. Il a aussi été question du rôle et du pouvoir des femmes au sein des assemblées législatives ainsi que des derniers développements en matière de condition féminine au Québec et au Canada. De plus, la Section du Québec a présenté, au nom de la Région canadienne, son plan d'action en vue de la modernisation de la gouvernance de l'APC, qui a reçu un accueil favorable des membres du Conseil régional.

Par ailleurs, des membres de l'Assemblée nationale ont participé à la 56e Conférence parlementaire du Commonwealth, qui a eu lieu à Nairobi, au Kenya, du 10 au 19 septembre 2010. La réunion du groupe de travail sur la gouvernance de l'APC, lors de laquelle la déléguée de l'Assemblée nationale a exposé la position de la Région canadienne, a été l'un des temps forts de la Conférence. La Section du Québec a également fait connaître en plénière les politiques du Québec en matière d'immigration. En outre, une députée de l'Assemblée nationale a présenté aux femmes réunies les mesures entreprises afin d'éradiquer la violence conjugale au Québec et au Canada.

APC

Association parlementaire du Commonwealth : fondée en 1911, elle regroupe 175 parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés, provenant de 53 pays qui forment le Commonwealth (Assemblée nationale du Québec : membre de plein droit depuis 1933).

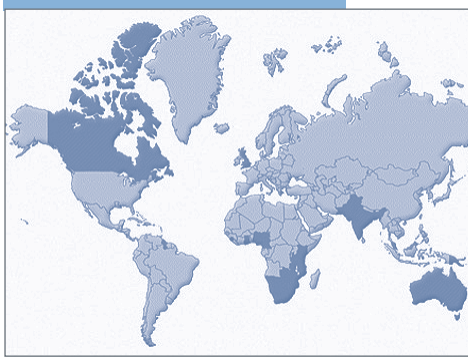

La Confédération parlementaire des Amériques (COPA)

Du 15 au 19 novembre 2010, une délégation de l'Assemblée nationale s'est rendue à Mar del Plata, en Argentine, pour la Xe Assemblée générale de la COPA et la IXe réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques. **À cette occasion, le deuxième vice-président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jacques Chagnon, a accédé à la présidence de l'organisation, pour un mandat de deux ans.** Pour la période 2010-2012, le plan d'action déposé par le nouveau président de la COPA invite les parlementaires à se pencher sur quatre thématiques principales : la lutte contre la mortalité infantile, la persévérance scolaire, l'écart salarial entre les hommes et les femmes et la protection des ressources en eau.

Différents thèmes ont été abordés lors de ces réunions, dont les règles qui régissent les instances démocratiques, les moyens de communication législatifs comme outils de renforcement des processus démocratiques, l'autonomisation politique et économique des femmes ainsi que les migrations dans les Amériques et le respect des droits des migrants.

Des membres de l'Assemblée nationale ont pris part à une mission d'observation électorale qui s'est déroulée en Colombie sous l'égide de la COPA. Une délégation de 24 parlementaires de la COPA, déployée dans la région de la capitale, Bogotá, a observé le déroulement du 1er tour de l'élection présidentielle du 30 mai. Les parlementaires de la COPA se sont déclarés globalement satisfaits du déroulement de l'élection, mais ont toutefois observé quelques manquements, notamment en ce qui a trait aux isoloirs, dont le format et la disposition ne garantissaient pas le secret du vote.

COPA

Confédération parlementaire des Amériques : née en 1997 d'une initiative de l'Assemblée nationale du Québec, elle regroupe les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.

Le saviez-vous ?

Depuis 2005, le Secrétariat du Québec de la COPA a organisé onze missions d'observation électorale dans neuf pays des Amériques.

Du 20 au 25 juillet 2010, une délégation de parlementaires de l'Assemblée nationale a participé à une assemblée générale extraordinaire à Querétaro, au Mexique. Soulignant le bicentenaire de l'indépendance de plusieurs États latino-américains, cette assemblée a permis d'aborder divers sujets dont la consolidation de la démocratie, les défis auxquels les États font face après deux cents ans d'indépendance ainsi que la participation des femmes aux instances politiques.

Par ailleurs, durant la *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles* (CIDEC), M. Jacques Chagnon a dirigé une délégation de cinq parlementaires de la COPA qui ont assisté aux travaux en tant qu'observateurs.

Enfin, du 8 au 11 mars 2011, une délégation de parlementaires de l'Assemblée nationale a participé à Toluca, dans l'État de Mexico, aux réunions des comités exécutifs de la COPA et du Réseau des femmes, pour notamment faire rapport sur les activités du Secrétariat du Québec et planifier les activités à venir de l'organisation.

L'Assemblée nationale sera l'hôte de la XI[e] Assemblée générale de la COPA et de la X[e] réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, qui se tiendront à Québec du 6 au 9 septembre 2011.

Les organisations interparlementaires américaines (ERC, CSG, NCSL)

En 2010, l'Assemblée nationale a été particulièrement active aux États-Unis, entre autres, au sein des instances du Council of State Governments (CSG) et de sa conférence régionale de l'Est, l'Eastern Regional Conference (ERC). Des délégations de parlementaires québécois ont notamment pris part du 15 au 18 août 2010, à la 50[e] Assemblée annuelle de l'ERC, à Portland, au Maine, et à l'Assemblée annuelle du CSG, qui a eu lieu du 3 au 6 décembre 2010, à Providence, au Rhode Island.

En outre, une résolution enjoignant les gouvernements du Canada et des États-Unis à entamer des négociations en vue de la signature d'un accord permanent et élargi sur les marchés publics a été adoptée à l'unanimité à la suite d'une présentation faite par un parlementaire québécois.

Les organisations interparlementaires des États-Unis constituent des forums privilégiés pour l'Assemblée nationale, qui a pu y défendre les intérêts du Québec dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, du commerce et des relations entre le Québec et les États-Unis. La délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANRÉU) a été particulièrement active au sein du groupe de travail sur l'approvisionnement en énergie de la National Conference of State Legislatures (NCSL). Des parlementaires québécois ont fait partie de ce groupe de travail qui a rendu public son rapport intitulé *Meeting the Energy Challenges of The Future: A Guide for Policy Makers*. Ce rapport aborde, entre autres, l'importance du Québec comme source d'approvisionnement en électricité pour le nord-est des États-Unis. L'énergie a aussi été un thème

CSG

Council of State Governments : organisation créée en 1933 qui regroupe les représentants des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire des 50 États et 6 territoires américains (Assemblée nationale du Québec : membre international affilié depuis 1995).

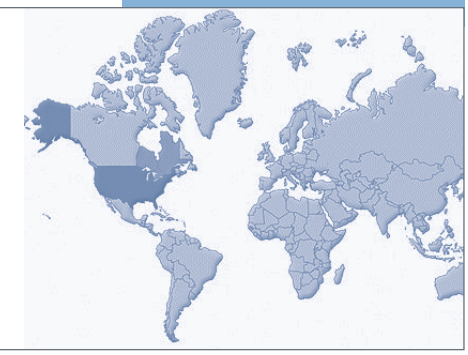

ERC/CSG

Eastern Regional Conference du Council of State Governments : organisation qui constitue la conférence de l'est du CSG et qui regroupe les parlementaires et les représentants gouvernementaux des États du nord-est américain ainsi que les quatre provinces canadiennes membres (Assemblée nationale du Québec : membre international affilié depuis 1990).

majeur de l'Assemblée annuelle de la NCSL, du 25 au 28 juillet 2010, à Louisville, au Kentucky. Rappelons que l'Assemblée nationale est le seul membre international affilié qui siège au Comité exécutif de la NCSL.

NCSL

National Conference of State Legislatures : organisation interparlementaire américaine créée en 1975, regroupant les parlementaires et les fonctionnaires des assemblées législatives des 50 États et 6 territoires américains (Assemblée nationale du Québec : membre international affilié depuis 2000).

LES RELATIONS BILATÉRALES

L'Assemblée nationale a pris part en 2010-2011 à maintes activités interparlementaires dans le cadre des relations bilatérales qu'elle entretient avec diverses assemblées législatives, dont plusieurs sont institutionnalisées par une entente de coopération. Les rencontres permettent aux élus de l'Assemblée nationale de s'enquérir des initiatives législatives et parlementaires originales prises par leurs homologues étrangers et ainsi contribuer à enrichir les débats qui animent la société québécoise.

Les relations bilatérales

Date	Activité	Thèmes
7 et 8 septembre 2010 à Québec	Accueil d'une délégation de la Commission des affaires sociales du Sénat français	Les politiques familiales et le système de protection de la jeunesse, au Québec et en France.
Du 27 septembre au 2 octobre 2010 à Québec	XXIV[e] Session de la Commission interparlementaire franco-québécoise	La laïcité et les accommodements raisonnables ainsi que la conciliation entre les principes de développement durable et de prospérité économique.
4 et 5 octobre 2010 à Québec	Accueil d'une délégation de la Commission des finances publiques du Landtag de Bavière	Le fédéralisme fiscal et les mesures prises face à la crise économique.
Du 8 au 13 novembre 2010 à Québec	XXI[e] Session du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/ Parlement de la Communauté française de Belgique	La laïcité, les pratiques d'accommodements raisonnables et le décrochage scolaire. Le président de l'Assemblée nationale a profité de cette rencontre pour commémorer, en compagnie du président du Parlement de la Communauté française de Belgique, M. Jean-Charles Luperto, les 30 ans d'existence de ce Comité mixte.
Du 18 au 20 novembre 2010 à Toronto	XVII[ème] Assemblée générale de l'Association parlementaire Ontario-Québec	L'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail et les enjeux liés aux questions énergétiques.

Le saviez-vous ?

Il est possible de consulter les fiches d'information à propos des différentes missions à l'étranger auxquelles participent les membres de l'Assemblée nationale du Québec sur le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse assnat.qc.ca.

LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Les relations avec les institutions européennes

Date	Activité	Thèmes
12 septembre 2010 à Montréal	Accueil du président du Parlement européen, M. Jerzy Buzek	L'intégration des immigrants et la négociation d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada. Cette rencontre en sol québécois était une première de ce type depuis plus de dix-sept ans.
3 et 4 février 2011 à Québec	Accueil du président de la Conférence des assemblées législatives régionales d'Europe (CALRE), M. Nazario Pagano	Les membres de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les institutions européennes (DANRIE) ont participé à une séance de travail qui a permis de faire connaître les particularités du parlementarisme québécois et de débattre des enjeux dont se saisissent les régions de l'Union européenne.
Du 21 au 25 mars 2011 à Bruxelles, puis à Strasbourg	Accueil d'une délégation de la Commission des finances publiques du Landtag de Bavière	Les députés québécois, membres de la DANRIE se sont entretenus avec des élus du Parlement européen et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur le patrimoine culturel, les initiatives en matière d'égalité des genres et les politiques de développement rural.

Le saviez-vous ?

Depuis les 10 dernières années, près de 200 nouveaux parlementaires du Mali, du Bénin et du Niger ont participé à des séminaires d'échanges avec des députés québécois.

LA COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

Depuis plusieurs années déjà, l'Assemblée nationale offre une expertise technique aux institutions parlementaires des États en transition ou en consolidation démocratique, qui permet de renforcer leur fonctionnement sur les plans parlementaire et administratif. Ces activités de coopération réunissent des parlementaires et des experts qui partagent leurs connaissances au cours de séminaires et d'ateliers.

En avril 2010, l'Assemblée nationale a tenu un séminaire portant sur l'information et les communications dans les assemblées parlementaires. Organisé en partenariat avec le programme Noria de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ce séminaire était destiné aux directeurs des communications de six parlements africains. Par ailleurs, des membres de l'Assemblée nationale ont accueilli, en juin 2010, une délégation de parlementaires de l'Assemblée nationale du Mali venue s'enquérir du fonctionnement de la Commission de l'administration publique. En outre, en janvier 2011, des délégués de l'Assemblée

nationale ont réalisé auprès des Assemblées nationales du Bénin et du Mali une mission d'appui technique pour animer des ateliers de perfectionnement dans les domaines de l'enregistrement des débats, de la production des comptes rendus et du *Journal des débats*.

De plus, des membres de l'Assemblée nationale du Québec ont accueilli, du 28 mars au 1er avril 2011, une délégation de parlementaires de la Commission des finances et du budget de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, à l'occasion d'une mission d'étude sur le contrôle budgétaire et les finances publiques au Québec.

Enfin, l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF) a tenu un colloque sur les commissions parlementaires dans l'espace francophone, en marge de son assemblée générale annuelle, entre le 30 septembre et le 2 octobre 2010, à Paris, en France. À cette occasion, le secrétaire général, M. Michel Bonsaint, a fait une présentation sur le fonctionnement des commissions parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec en présence des 150 participants au colloque.

LES VISITES OFFICIELLES

Les engagements internationaux de l'Assemblée nationale amènent plusieurs dignitaires étrangers à Québec. Parmi ceux-ci, l'Assemblée nationale a accueilli en 2010-2011 :

Visites officielles de présidents d'Assemblée :

- Le président du Parlement européen, **M. Jerzy Buzek**
- Le président du Parlement de la Communauté française de Belgique, **M. Jean-Charles Luperto**
- Le président de la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) et président du Conseil régional des Abruzzes, **M. Nazario Pagano**
- Le président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, **M. Roch Marc Christian Kaboré**
- Le président de l'Assemblée de l'Union des Comores, **M. Hamidou Bourhane**
- Le président du Parlement du Canton du Jura, **M. André Burri**
- Le président de l'Assemblée nationale de l'Île Maurice, **M. Rajkeswur Purryag Gcsk Gosk**
- Le président de l'Assemblée nationale du Sénégal, **M. Mamadou Seck**

Le programme Noria

Créé en juillet 2002, le programme Noria répond aux besoins en renforcement des capacités en matière de production, de gestion et de diffusion de l'information législative interne de certains parlements francophones du Sud. Ce programme, entièrement financé par l'Organisation internationale de la Francophonie, est mis en œuvre en Afrique, Asie, Europe de l'Est et dans l'Océan indien.

Visites officielles de parlementaires :

- La délégation de la California Foundation on the Environment and the Economy (CFEE)
- Des rapporteurs du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale de la République française
- Une délégation de parlementaires de l'Assemblée nationale de la République du Mali
- Un représentant du Council of States Government en visite au Québec dans le cadre du programme Québec-États-Unis pour jeunes leaders du ministère des Relations internationales
- Un représentant du district numéro 10 du Massachusetts au Congrès américain, **M. William D. Delahunt**
- Un sénateur du Congrès fédéral mexicain, **M. Eloy Cantú Segovia**
- Une délégation de sénateurs de la Commission des affaires sociales du Sénat de la République française
- La XXIV^{e} session de la Commission interparlementaire franco-québécoise
- Une délégation de parlementaires de la Commission des finances publiques du Landtag de Bavière
- Une délégation de parlementaires de l'État du Queensland (Australie)
- La députée du Congrès fédéral mexicain, **M^{me} Diva Hadamira Gastelum**
- Le secrétaire général du Conseil de la Fédération de Russie, **M. Vladimir Svinarev**
- La XXI^{e} session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Communauté française de Belgique
- L'ancien premier ministre, sénateur de la Vienne et représentant personnel du président de la République française pour la Francophonie, **M. Jean-Pierre Raffarin**
- La délégation de parlementaires de la Commission des finances et du budget de Burkina Faso

Visites officielles de représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales :

- L'administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, **M. Clément Duhaime**
- Le chef du Protocole de la Chancellerie de Bavière, **M. Axel Bartelt**
- Le ministre d'État et chef de la Chancellerie de l'État de Bavière, **M. Siegfried Schneider**
- Le secrétaire d'État à la Mobilité du Royaume de Belgique, **M. Étienne Schouppe**
- La secrétaire générale adjointe, ONU Femmes et ex-présidente de la république du Chili, **M^me^ Michelle Bachelet**
- Le gouverneur général du Canada, Son Excellence le très honorable **David Johnston**
- La présidente de l'Association internationale des études québécoises, **M^me^ Yannick Resch**
- Le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, **M. Abdou Diouf**
- Le gouverneur de l'État du Vermont, **M. Peter Shumlin**
- Le comité scientifique de la revue Liaison Énergie-Francophonie de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

LES CITOYENS

En plus d'offrir aux citoyens québécois la possibilité de suivre les travaux parlementaires et parfois même d'y participer, l'Assemblée nationale dispose de nombreux autres outils de communication destinés à la rapprocher de la population.

DES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION ET DE RECHERCHE

Pour stimuler l'intérêt des gens de tout âge envers l'exercice de la démocratie et contribuer à faire d'eux des citoyens actifs et avertis, l'Assemblée nationale a conçu différentes activités et publications axées sur l'éducation démocratique.

Stratégie jeunesse

La stratégie jeunesse de l'Assemblée nationale vise notamment à soutenir des professeurs dans leur enseignement de la démocratie et à atteindre les jeunes dans les milieux où ils évoluent quotidiennement. À cette fin, le plan d'action 2009-2012 de la stratégie jeunesse prévoit la création de matériel pédagogique, d'un Espace éducation dans le site Internet et d'une trousse pour les visites des députés dans les écoles. De plus, il prévoit l'organisation d'ateliers de formation, l'élaboration d'un plan de communication pour les activités éducatives de l'Assemblée et d'une campagne de promotion auprès des organismes liés à la jeunesse, la réalisation de la Tournée de la présidence, la révision de la structure d'accueil des groupes scolaires ainsi que la réalisation des Parlements au primaire.

Durant l'exercice 2010-2011, de nouveaux visuels ainsi qu'un plan de communication pour l'ensemble des activités éducatives de l'Assemblée ont été élaborés. Les démarches pour la création de matériel pédagogique ont été amorcées. Par exemple, des groupes de discussion ont eu lieu en novembre 2010 afin de connaître les besoins des enseignants et des directeurs en matériel pédagogique sur la démocratie et l'éducation citoyenne. La production de matériel sera amorcée en 2011-2012, à la suite de ces consultations.

Le Tournoi et les simulations parlementaires

Sous forme de jeux de rôles, les activités éducatives permettent aux participants de comprendre le fonctionnement de l'Assemblée nationale, ses règles, ses avantages et la limite de ses pouvoirs. Pendant quelques jours, les apprentis députés élaborent des projets de loi et en débattent en apprenant l'art du compromis, du consensus et du respect de l'autre, tandis que d'autres mettent à profit leurs connaissances historiques en répondant aux questions du tournoi.

18E TOURNOI JEUNES DÉMOCRATES

Date : 16 au 18 avril 2010

Groupe cible : 4e, 5e secondaire et collégial

Nombre de participants : 194 (étudiants et professeurs accompagnateurs)

Nombre d'établissements représentés : 33

Nombre d'équipes inscrites : 44 (23 du secondaire et 21 du collégial)

Thème principal : La Révolution tranquille

14E PARLEMENT ÉCOLIER

Date : 30 avril 2010

Groupe cible : 6e année du primaire

Nombre de participants : 211 (députés-écoliers et professeurs accompagnateurs)

Nombre d'écoles représentées : 79

Titres des trois textes de loi étudiés :

1. Loi obligeant les écoles primaires à fournir aux élèves de deuxième année du 3e cycle un mini-ordinateur portatif en classe afin de les assister dans leur apprentissage
2. Loi obligeant tous les élèves des écoles du Québec à respecter un code vestimentaire établi par un conseil étudiant
3. Loi obligeant les écoles primaires du Québec à instaurer des périodes de lecture obligatoires pour tous les élèves afin de favoriser l'apprentissage de la lecture

Les projets de loi 1 et 3 ont été adoptés.

19E FORUM ÉTUDIANT

Date : 9 au 13 janvier 2011

Groupe cible : Collégial

Nombre de participants : 159 (étudiants et professeurs accompagnateurs)

Nombre de cégeps représentés : 25

Titre des trois projets de loi étudiés :

1. Loi sur la gratuité scolaire
2. Loi instaurant un mode de scrutin plus représentatif
3. Loi sur l'importance de la diversité d'images corporelles dans les médias

Les projets de loi 1 et 3 ont été adoptés.

9E PARLEMENT DES JEUNES

Date : 26 au 28 janvier 2011

Groupe cible : 3e et 4e secondaire

Nombre de participants : 129 (députés-élèves, membres de la présidence, secrétaires, journalistes et professeurs accompagnateurs)

Nombre d'écoles représentées : 37

Titre des trois projets de loi étudiés :

1. Loi sur la nourriture hypercalorique
2. Loi sur la prévention du décrochage scolaire
3. Loi concernant les normes pour l'obtention du diplôme d'études secondaires

Les projets de loi 2 et 3 ont été adoptés.

PARLEMENT JEUNESSE, PARLEMENT ÉTUDIANT ET PARLEMENT DES SAGES

Que ce soit en accompagnant un organisme dans la réalisation d'une simulation parlementaire ou en assurant la logistique de l'activité, l'Assemblée nationale offre son appui à différents groupes pour qu'ils organisent leur simulation.

De son côté, la 10e législature du Parlement des sages a réuni 115 personnes retraitées et préretraitées, dont quatre en provenance du Nunavik, du 8 au 10 septembre 2010. Le Parlement jeunesse a, quant à lui, tenu sa 61e législature du 26 au 30 décembre 2010, rassemblant 108 participants. Enfin, 140 députés-élèves, journalistes et professeurs accompagnateurs se sont impliqués dans le Parlement étudiant, du 2 au 6 janvier 2011. Ces derniers s'adressent aux étudiants universitaires et du collégial. Pendant quelques jours, ces groupes s'initient au processus législatif et parlementaire.

TOURNÉE DE LA PRÉSIDENCE

Du 1er avril 2010 au 31 mars 2011, la Tournée de la présidence a permis au président de l'Assemblée nationale et aux trois vice-présidents, accompagnés par les députés des circonscriptions visées, de visiter 48 écoles secondaires dans 17 régions du Québec et de rencontrer 10 241 élèves intéressés par les institutions parlementaires.

Sur le thème « La démocratie au cœur de nos vies », cette activité a pour but d'approfondir les connaissances des élèves sur le rôle du président et des vice-présidents de l'Assemblée nationale, et de promouvoir l'importance de la participation citoyenne. Enfin, elle permet aux jeunes d'échanger sur les différents sujets qui les intéressent.

La Fondation Jean-Charles-Bonenfant

La Fondation Jean-Charles-Bonenfant de l'Assemblée nationale diffuse, auprès des jeunes notamment, des connaissances sur les institutions parlementaires et démocratiques. Inspirée de Jean-Charles Bonenfant, intellectuel québécois décédé en 1978, la Fondation perpétue sa mémoire en organisant annuellement des stages parlementaires assortis d'une bourse. De plus, elle organise les Parlements au secondaire et au primaire qui joignent les jeunes dans le milieu scolaire. Désormais présente dans les écoles secondaires et primaires du Québec, la Fondation transmet son message à un public plus large que jamais.

Stages parlementaires

Cinq stages de dix mois sont offerts annuellement aux étudiants titulaires d'un baccalauréat d'une université du Québec. L'excellence du dossier scolaire, l'intérêt pour les institutions démocratiques ainsi que l'implication sociale et communautaire sont les principaux critères de sélection. Les stages étaient assortis d'une bourse de 19 000 $ en 2009-2010 et de 20 000 $ en 2010-2011.

Les cinq candidats sélectionnés vivent concrètement les nombreuses facettes de la vie parlementaire québécoise. Ils se familiarisent avec le fonctionnement de l'Assemblée nationale et des bureaux des personnes désignées par l'Assemblée, soit le Vérificateur général, le Protecteur du citoyen, le Directeur général des élections, le Commissaire au lobbyisme et le Commissaire à l'éthique et à la déontologie.

Chacun des candidats est jumelé à un député ministériel et à un député de l'opposition. Il participe également à une mission à l'étranger et rédige un essai.

M. Yvon Vallières,
école secondaire Pamphile-Lemay

Mme Fatima Houda-Pepin,
école Pierre Brosseau

M. Jacques Chagnon, école Saint-Luc

M. François Gendron, école Le Boisé

Les boursiers en compagnie de M. Jacques Chagnon, lors de la cérémonie de remise des essais à la Bibliothèque. De gauche à droite : Jacques Chagnon, Maxime Fortin, Laurie Comtois, Martine Sirois, Laurence Fouquette-L'Anglais et Pierre Lessard-Blais.

Fin des stages 2009-2010

Les boursiers stagiaires 2009-2010, Laurie Comtois, Maxime Fortin, Laurence Fouquette-L'Anglais, Pierre Lessard-Blais et Martine Sirois, ont terminé leur stage en juin 2010. Au cours de ces dix mois, les boursiers stagiaires ont approfondi leurs connaissances sur les institutions démocratiques québécoises, qu'ils ont eu l'occasion de comparer avec celles du Japon. Ils y ont particulièrement observé le mode de scrutin intégrant un système de représentation proportionnelle ainsi que le fonctionnement consensuel des travaux parlementaires.

Les boursiers stagiaires ont participé au Congrès annuel de la Société québécoise de science politique à l'Université Laval, les 20 et 21 mai 2010, où ils ont présenté leur essai durant un atelier sur le parlementarisme. Pour ce faire, ils ont bénéficié de l'appui et des conseils de M. Louis Massicotte, professeur de science politique et ancien titulaire de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires.

Le 10 juin 2010, une cérémonie présidée par M. Jacques Chagnon, vice-président de l'Assemblée nationale et président de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, a souligné la fin de cette année bien remplie ainsi que le dépôt officiel des essais rédigés pendant le stage. En voici les titres :

- *Désintérêt des citoyens envers la politique. Analyse comparée des efforts de l'Assemblée nationale du Québec et du Parlement du Royaume-Uni* (Laurie Comtois)
- *Les régions et la carte électorale au Québec* (Maxime Fortin)
- *De la transparence aux États-Unis. Tyrannie ou vertu : la transparence politique est-elle garante d'une meilleure démocratie ?* (Laurence Fouquette-L'Anglais)
- *Portrait des « clean elections » aux États-Unis et réflexion sur leur application au Québec* (Pierre Lessard-Blais)
- *La coopération interparlementaire : la contribution de l'Assemblée nationale du Québec* (Martine Sirois)

Ces mémoires, qu'on peut trouver à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, sont aussi accessibles sur le site Internet de la Fondation à l'adresse **www.fondationbonenfant.qc.ca.**

Début des stages 2010-2011

Les boursiers stagiaires 2010-2011, Évelyne Beaudin, Loïc Blancquaert, Dominic Migneault, Alex Perreault et Guillaume Tremblay-Boily, ont commencé leur stage en septembre 2010. Ils ont été jumelés en alternance à un député ministériel et à un député de l'opposition. La mission exploratoire incluse dans le stage s'est déroulée en Israël, du 24 février au 13 mars. Les politiques linguistiques, les réformes parlementaires, le mode de scrutin ainsi que l'intégration des immigrants sont quelques-uns des aspects que les boursiers ont observés et comparés avec ce qui se passe au Québec.

De gauche à droite : Dominic Migneault, Évelyne Beaudin, Alex Perreault, Guillaume Tremblay-Boily et Loïc Blancquaert.

Le saviez-vous ?

Afin de leur permettre de réaliser une analyse comparative des systèmes parlementaires, les boursiers stagiaires de la Fondation sont invités à aller visiter un autre parlement. Par le passé, ils ont été reçus à Ottawa, à Toronto, aux États-Unis, en France, au Royaume-Uni, en Écosse, en Suède, en Catalogne, en Belgique, en Afrique du Sud, en Inde et au Japon. Les boursiers choisissent et organisent eux-mêmes leur mission.

Parlements au primaire et Parlements au secondaire

Les Parlements au primaire et les Parlements au secondaire correspondent au mode de fonctionnement du conseil d'élèves et s'inspirent du modèle de l'Assemblée nationale. Ils encouragent la participation des élèves aux décisions touchant la vie de leur école. L'implication des jeunes contribue alors au développement d'un plus grand sentiment d'appartenance à leur milieu de vie. Ces Parlements se déroulent dans un esprit de concertation entre le conseil d'établissement, la direction de l'école et les membres du personnel de l'école.

De plus, ils permettent aux jeunes d'apprendre et de mettre en pratique des valeurs démocratiques comme la liberté d'expression, le respect des opinions divergentes, l'art des compromis, la solidarité, la justice, la tolérance, l'équité, l'égalité, la représentation, le droit de vote et l'accès à l'information. Par la même occasion, les élèves acquièrent des connaissances sur l'Assemblée nationale.

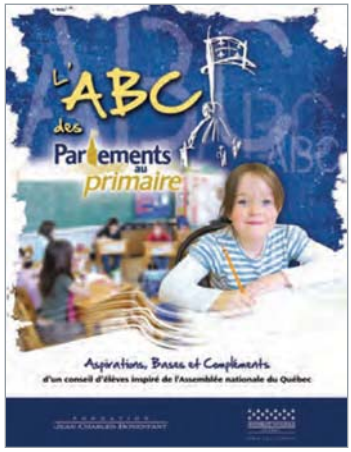

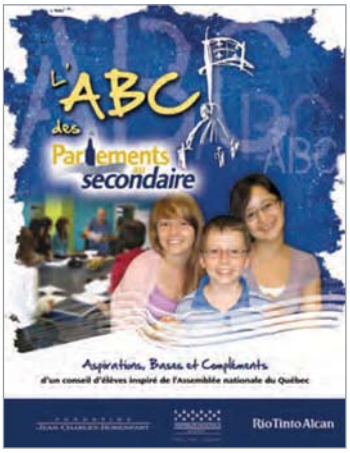

Pour réaliser cette initiative de participation et d'éducation à la démocratie, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant peut compter sur la contribution financière de la compagnie Rio Tinto Alcan. La Fédération des commissions scolaires et le Secrétariat à la jeunesse contribuent aussi financièrement à l'implantation des Parlements au primaire et des Parlements au secondaire.

Au 31 mars 2011, 222 écoles étaient inscrites aux Parlements au secondaire. Ces derniers ont ainsi joint plus de 5 500 jeunes. À leur première année d'existence, les Parlements au primaire comptent déjà 221 écoles participantes de toutes les régions du Québec. Près de 3 000 membres de conseil d'élèves sont touchés par ce projet.

Instaurés au printemps 2008, les Prix des Parlements au secondaire permettent de récompenser les efforts des élèves et leurs réalisations tout en favorisant la rédaction de projets de loi. La Fondation a remis aux trois écoles ayant présenté les meilleurs projets de loi un prix de 500 $ chacune.

Il s'agit des projets de loi suivants :

- Loi concernant l'abolition de la vaisselle jetable dans notre école (polyvalente de Charlesbourg, Québec)
- Loi concernant la permission de manger à l'extérieur, sur le terrain de l'école, sur l'heure du dîner (école Villa-Maria, Montréal)
- Loi sur la mise en valeur des projets à caractère EVB qui se font à l'école (école Les Compagnons-de-Cartier, Québec)

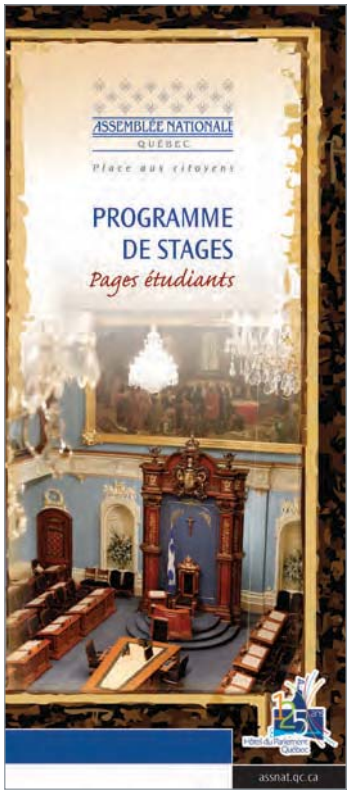

Programme des pages

Le programme de stages permet à des étudiants de premier cycle universitaire d'acquérir une expérience de travail enrichissante et de se familiariser avec les institutions parlementaires québécoises.

Quatorze étudiants en histoire, droit, science politique, affaires publiques et relations internationales, sont entrés en fonction en août 2010, appuyés par quatre anciens pages. Le stage comprend de 10 à 15 heures de travail rémunéré, à l'Assemblée nationale, au cours des semaines de travaux parlementaires, entre les mois d'août et de juin. Il comporte aussi un travail de recherche sur un aspect du parlementarisme choisi par l'étudiant. Le programme de pages conduit à l'obtention de six crédits au programme de baccalauréat auquel ils sont inscrits.

Grâce à leur rôle au cœur de l'activité parlementaire, les stagiaires ont l'occasion d'être des témoins privilégiés de l'activité politique, législative et parlementaire. Cette expérience pratique constitue un complément inestimable à leurs connaissances acquises à l'université.

Cours en droit et procédure parlementaires à l'Université Laval

L'Université Laval et l'Assemblée nationale ont collaboré, pour une septième année, afin d'offrir un cours en droit et procédure parlementaires. Élaboré pour les étudiants en droit et en science politique, ce cours a pour objectif de leur faire comprendre les règles et principes qui caractérisent l'organisation et le fonctionnement des travaux parlementaires.

Formation en procédure parlementaire

En 2010-2011, le personnel du secteur parlementaire a de nouveau répondu à différentes demandes de formation en procédure parlementaire pour le personnel des ministères et des organismes de la fonction publique ainsi que pour des étudiants inscrits à certains cours universitaires.

Plusieurs séances ont été données tout au cours de l'année aux gestionnaires de la fonction publique, dans le cadre de leur formation à l'École nationale d'administration publique. Par ailleurs, des nouveaux employés de l'Assemblée nationale ont également bénéficié d'une formation d'une journée sur le fonctionnement de l'Assemblée et son processus législatif.

UNE ASSEMBLÉE NATIONALE OUVERTE AUX CITOYENS

Journée portes ouvertes de l'hôtel du Parlement et visite de ses jardins

Le 24 juin, jour de la fête nationale du Québec, quelque 1 400 personnes ont accepté l'invitation du président de l'Assemblée nationale à venir visiter l'hôtel du Parlement, malgré des travaux important de maçonnerie à la façade. Des historiens et des guides expérimentés de l'Assemblée étaient sur place pour répondre aux questions des citoyens, tant sur l'architecture et l'ornementation de l'hôtel du Parlement que sur le rôle et le travail des députés. La Bibliothèque de l'Assemblée nationale était aussi ouverte aux visiteurs.

L'Assemblée nationale a accueilli la caravane du Grand défi Pierre Lavoie, le 4 juin 2010. Elle a profité de l'occasion pour annoncer les noms des écoles gagnantes du concours Lève-toi et bouge.

Les expositions

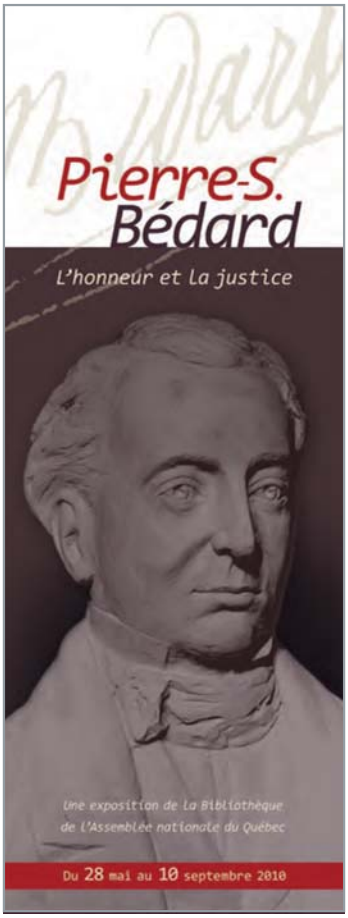

Pierre-S. Bédard : l'honneur et la justice à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Ardent défenseur des droits de la « nation canadienne », de la langue française, de la liberté d'expression et de la presse, Pierre-Stanislas Bédard est un pionnier du parlementarisme dans le Bas-Canada du début du XIX[e] siècle. Au cours d'une exposition présentée à la Bibliothèque du 28 mai au 10 septembre 2010, l'Assemblée nationale a rappelé le souvenir de Pierre-S. Bédard, qui a joué un rôle important dans l'histoire du Québec. Cette exposition a permis aux visiteurs d'en apprendre davantage sur ce personnage au moyen de livres, de journaux d'époque, de gravures et d'un documentaire produit dans le cadre de la série *Figures de la démocratie*.

Lors de l'inauguration de l'exposition, le président de l'Assemblée nationale a dévoilé un buste en l'honneur de Pierre-S. Bédard. Ce buste, œuvre de M[me] Pascale Archambault, est installé dans l'hôtel du Parlement, où les visiteurs peuvent l'admirer.

De gauche à droite : M. Yvon Vallières, président de l'Assemblée nationale, M[me] Pascale Archambault, sculptrice, M. Denis Monière, président de la Société du patrimoine politique du Québec, et M. Gilles Gallichan, bibliothécaire et concepteur de l'exposition.

Femmes et vie politique – De la conquête du droit de vote à nos jours à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

L'année 2010 marquait la célébration du 70e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec, droit qu'elles ont obtenu en 1940. C'est ainsi que, le 3 juin 2010, a été inaugurée une exposition sur le thème *Femmes et vie politique – De la conquête du droit de vote à nos jours*. Cette célébration a aussi été marquée par le lancement du numéro spécial du Bulletin de la Bibliothèque consacré au 70e anniversaire du droit de vote des Québécoises et de la publication *Femmes et vie politique. De la conquête du droit de vote à nos jours. 1940-2010.*

De gauche à droite : Mme Pauline Marois, M. Yvon Vallières, Mme Christine St-Pierre et M. Gérard Deltell.

Le saviez-vous ?

Près de 800 personnes ont pu profiter de la possibilité d'aller admirer l'horloge de la tour centrale, du 9 décembre 2009 au 8 décembre 2010. En effet, la tour était exceptionnellement ouverte pour des visites en compagnie du maître-horloger M. André Viger, à l'occasion de l'exposition *Horloges et débats*.

L'Assemblée nationale a été finaliste de la cuvée 2010 des prix Zénith dans la catégorie « stands d'exposition » pour *Horloges et débats : le temps au coeur de l'Assemblée nationale*. Les Prix Zénith soulignent depuis 14 ans les meilleures réalisations des artisanes et artisans de la communication gouvernementale et reconnaissent la qualité de leur travail.

Horloges et débats : le temps au cœur de l'Assemblée nationale

Présentée dans le hall principal et la galerie des présidents de l'hôtel du Parlement, l'exposition *Horloges et débats : le temps au cœur de l'Assemblée nationale* a mis en lumière le rôle majeur du temps dans le fonctionnement du Parlement et le travail des députés. Les visiteurs ont notamment pu tester leurs connaissances au moyen d'un jeu-questionnaire interactif.

Cette exposition a aussi mis en valeur une collection de 15 horloges faisant partie du patrimoine de l'Assemblée nationale. Elle a accordé une place particulière à Cyrille Duquet, horloger de Québec et concepteur de plusieurs des instruments de mesure du temps à l'hôtel du Parlement, et rappelé sa contribution à l'horlogerie québécoise.

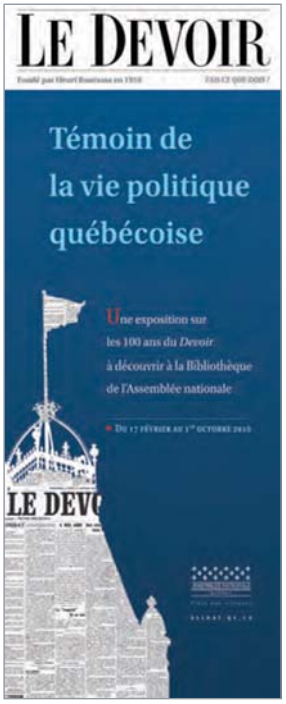

Le Devoir : témoin de la vie politique québécoise

Fondé par Henri Bourassa en 1910, le journal *Le Devoir* est un témoin unique en son genre de l'actualité politique québécoise et occupe une place de premier plan dans l'histoire du Québec. *Le Devoir* a mené plusieurs combats marquants au Québec, et ses directeurs ont toujours su garder vivant l'esprit du fondateur. Cette exposition originale et inédite a permis aux visiteurs d'en apprendre davantage sur l'histoire du quotidien, son fondateur, ses directeurs, ses journalistes et quelques événements déterminants de l'histoire politique du Québec couverts par *Le Devoir*. L'exposition devait être présentée jusqu'au 1er octobre 2010, mais a été prolongée jusqu'en février 2011.

Cette activité faisait partie de la programmation des fêtes proposée par l'association Les Amis du Devoir pour souligner le centième anniversaire du quotidien.

Les visites guidées

Un total de 75 978 personnes ont visité l'hôtel du Parlement du 1er avril 2010 au 31 mars 2011. De plus, 22 301 personnes ont franchi la porte pour se rendre aux restaurants, aux salles de commissions parlementaires et à La Boutique.

Statistiques sur la fréquentation de l'hôtel du Parlement selon la provenance

Provenance	Nombre de personnes	%
Québec	46 787	62
Autres provinces canadiennes	9 122	12
États-Unis	7 190	9
Autres pays	12 879	17
Total	**75 978**	100

Statistiques sur la fréquentation de l'hôtel du Parlement selon la langue

Langues	Nombre de personnes	%
Anglais	20 581	27
Espagnol	442	1
Français	54 826	72
Italien	127	0
Langue des signes québécoise (LSQ)	2	0
Total	**75 978**	**100**

Statistiques de fréquentation des groupes scolaires

Groupes	Nombre d'étudiants	%
Primaire	9 166	38
Secondaire	11 244	47
Collégial	1 512	6
Formation aux adultes	1 258	5
Universitaire	897	4
Total	**24 077**	**100**

Du 1er avril 2010 au 31 mars 2011, sur 75 978 visiteurs, 24 077 étaient des étudiants, soit 32 %.

Au cours de l'été 2010-2011, 331 personnes se sont rendues au kiosque extérieur de l'hôtel du Parlement pour s'inscrire à la visite guidée des jardins et des terrains de l'hôtel du Parlement. Les travaux de maçonnerie en façade ont eu des répercussions sur la demande de visites extérieures, les jardins s'en trouvant moins accessibles. Par ailleurs, plus de 6 800 personnes se sont présentées au kiosque des demandes d'information générale.

Statistiques de fréquentation de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

En tout, 10 467 personnes ont franchi les portes de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Il s'agissait d'usagers, d'invités à une cérémonie spéciale ou de simples visiteurs. Portes ouvertes, visites guidées, lancements de livres, expositions et conférences ont aussi eu cours tout au long de l'année, attirant ainsi plus de 3 400 personnes.

Les restaurants de l'hôtel du Parlement

Brunchs d'été et du Carnaval

Le personnel a accueilli 962 visiteurs au restaurant Le Parlementaire, à l'occasion de ses traditionnels brunchs thématiques liés aux activités qui se déroulent dans la Capitale nationale. Ainsi, la fête nationale du Québec, le Festival d'été de Québec et le Carnaval de Québec ont permis au restaurant d'offrir des brunchs gastronomiques. Ces buffets ont lieu dans un décor unique de style Beaux-Arts, qui fait partie du patrimoine architectural du Québec.

UN LIEU D'ÉCHANGES

La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

Parmi les activités de la Chaire en 2010-2011, figure l'organisation du colloque international Plurielle et fière de l'être : la Francophonie parlementaire, les 25 et 26 février 2011. Cette activité, qui a réuni une quinzaine d'experts provenant d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Nord à l'Assemblée nationale, a mis en perspective la diversité des institutions et des pratiques parlementaires des pays francophones. Une centaine de participants, praticiens du parlementarisme et étudiants, ont assisté aux travaux de ce colloque.

Colloque Plurielle et fière de l'être : la Francophonie parlementaire.

La Chaire a également fait paraître, en novembre 2010, les numéros 2 et 3 des *Cahiers de recherche électorale et parlementaire*. Le cahier numéro 2, intitulé *Le processus d'adoption des crédits budgétaires dans quelques Parlements de tradition britannique*, est le fruit d'un projet de recherche dirigé par le professeur, M. Réjean Pelletier, à la demande du Vérificateur général du Québec. Le cahier numéro 3, intitulé *Le travail des députés en circonscription. État de la recherche*, expose, quant à lui, les résultats de la recherche conduite par M. Éric Montigny, chercheur à la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval.

De gauche à droite : MM. François Blais, doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, François Gélineau, titulaire de la chaire, Michel Bonsaint, secrétaire général de l'Assemblée nationale, et M^me^ Eugénie Brouillet, vice-doyenne de la Faculté de droit de l'Université Laval, à l'occasion du colloque sur la Francophonie parlementaire.

Rappelons que la Chaire encourage la promotion des institutions démocratiques et parlementaires, la création d'un pôle d'excellence universitaire et la sensibilisation des étudiants à tous les aspects du parlementarisme. Ses activités comprennent l'appui à la recherche, une offre de formation continue et un volet de diffusion des connaissances.

Lancée le 20 novembre 2007, la Chaire associe l'Université Laval (la Faculté de sciences sociales et le département de sciences politiques ainsi que la Faculté de droit), l'Assemblée nationale du Québec, le Directeur général des élections, le Vérificateur général, le Commissaire au Lobbyisme, le Protecteur du citoyen, le Commissaire à l'éthique et à la déontologie et l'Assemblée nationale française.

À la lumière des réalisations accomplies au cours de ses trois premières années d'existence, l'Assemblée nationale et l'Université Laval ont renouvelé leur protocole d'entente assurant ainsi le financement des activités de la Chaire pour cinq ans, de 2011 à 2016.

Depuis janvier 2011, la Chaire est dirigée par un nouveau titulaire, M. François Gélineau, professeur au département de science politique de l'Université Laval.

Les journées de familiarisation à l'Assemblée nationale à l'intention des Québécoises et des Québécois issus de l'immigration

Ces journées d'accueil permettent aux participants d'une région donnée du Québec de se familiariser avec l'institution, son fonctionnement et le travail des députés. Les participants sont invités à prendre part à une séance d'information et d'échanges avec le président et les députés de leur région, au cours de laquelle ils apprennent à mieux connaître l'histoire du Québec et son parlementarisme. De plus, ils font une visite guidée de l'hôtel du Parlement et assistent à la période de questions et réponses orales. Enfin, ils vont à l'Observatoire de la Capitale, qui offre l'un des plus beaux points de vue sur la colline Parlementaire et la ville de Québec.

Au cours de l'année 2010-2011 des Québécoises et des Québécois issus de l'immigration des régions de la Montérégie, de la Mauricie, de la partie nord et de la partie ouest de la ville de Montréal ont profité de ces journées, sur l'invitation du président de l'Assemblée nationale. Le programme de journées de sensibilisation à l'intention des Québécoises et des Québécois issus de l'immigration est mis en place, avec la collaboration du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Commission de la capitale nationale du Québec.

La 8e Journée du livre politique au Québec

Le 6 avril 2010 s'est tenue la 8e Journée du livre politique. Cette activité, organisée par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, a pour objectif de faire connaître ce genre littéraire aux parlementaires et au grand public. Les différents prix remis à cette occasion visent à récompenser les auteurs qui s'intéressent à la politique québécoise.

Le programme comprenait une visite de l'exposition *Le Devoir : témoin de la vie politique québécoise*, une conférence de M^me^ Lise Bissonnette, intitulée *Médias et politique, en première ligne* ainsi qu'une table ronde autour du thème *Médias et politique*. Lise Bissonnette, Emmanuelle Saucier, Luc Bégin, Marc-François Bernier et Jean-Claude Leclerc ont animé la table ronde.

Les auteurs suivants ont été récompensés au cours d'une cérémonie :

- Éric Bédard a remporté le Prix de la Présidence de l'Assemblée nationale pour son ouvrage *Les Réformistes : une génération canadienne-française au milieu du XIX^e^ siècle*.

- Olivier Turbide a reçu le Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant ainsi que le Prix du Ministère des Relations internationales du Québec/Ministère des Affaires étrangères de France pour sa thèse de doctorat *La performance médiatique des chefs politiques lors de la campagne électorale de 2003 au Québec : description et évaluation des images construites en situation de débat télévisé, d'entrevue d'affaires publiques et de talk show*.

- Maude Laplante-Dubé a mérité le Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant pour son mémoire de maîtrise *Les interventions du gouvernement québécois dans le domaine de l'édition (1978-2004)*.

Lauréats des Prix de la présidence de l'Assemblée nationale. De gauche à droite : Réjean Pelletier (président du jury), Louis Massicotte, Éric Bédard, Fatima Houda-Pepin (première vice présidente de l'Assemblée nationale), Mira Falardeau et Robert Aird.

Accueil d'athlètes

Le 1er décembre 2010, le président de l'Assemblée nationale a accueilli l'équipe de baseball les Capitales de Québec, championne de la Ligue Can-Am 2010

Des médaillés, athlètes et entraîneurs québécois des Jeux olympiques et paralympiques ont été reçus à la salle du Conseil législatif, le 15 avril 2010.

Le président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, a accueilli, le 23 mars 2011 à l'hôtel du Parlement, le médaillé d'or en ski de fond au championnat du monde d'Oslo 2011, M. Alex Harvey. En plus d'une présentation à la période des affaires courantes, une cérémonie en présence de parlementaires a rendu hommage à l'athlète de Saint-Ferréol-les-Neiges.

LES COMMUNICATIONS

Plan de communication publique 2009-2012

Découlant du Plan stratégique 2009-2012 de l'administration de l'Assemblée nationale, le Plan de communication publique propose une série de nouveaux moyens visant à rapprocher l'institution des citoyens et accroître sa visibilité, tels que l'élaboration d'une stratégie jeunesse, l'enrichissement de la programmation du Canal télévisé, l'optimisation de l'utilisation du site Internet de l'Assemblée ainsi que l'organisation d'activités thématiques originales.

Le projet Vigie, finaliste du prix Octas 2010

Le Projet de Voûte informationnelle de gestion de l'information électronique (Vigie) de l'Assemblée nationale a figuré parmi les 58 finalistes du 24e concours des OCTAS, en 2010. Selon le Réseau Action TI, organisateur des OCTAS, le défi de l'implantation de cette solution était considérable non seulement parce qu'elle dépassait l'ampleur des projets habituels effectués par le personnel en technologie, en communication et en pilotage, mais aussi parce qu'elle devait être réalisée parallèlement avec la refonte du site Internet institutionnel. Cette compétition prestigieuse reconnaît chaque année les meilleures réalisations

dans le domaine des technologies de l'information (TI) au Québec. Avec l'aide de Vigie, toute l'information institutionnelle est désormais recueillie, générée à la source, redistribuée dans d'autres applications et mise en ligne sur le site Internet, le tout favorisant la participation active à la démocratie, l'accès à la consultation en ligne des documents et une utilisation de services interactifs sécurisés et fiables. Plus de deux ans ont été nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Canal de l'Assemblée nationale

En direct sur le Canal télévisé, en différé ou en webdiffusion, l'Assemblée nationale diffuse de l'information sur ses diverses activités. Qu'il s'agisse des activités parlementaires ou pédagogiques, des visites de dignitaires, des capsules informatives sur les expositions, des entrevues ou des séries documentaires, les citoyens ont accès à une programmation plus riche et diversifiée que jamais.

Service de captation	Nombre d'événements	Durée
Captation télévisuelle	1 110	1 900 h 57
Tournage portatif	56	295 h 05
Sonorisation	149	356 h 59
Enregistrement numérique, *Journal des débats*	1 187	2 154 h 43

Canal de l'Assemblée nationale		Nombre d'activités	Durée
Activités parlementaires	Travaux parlementaires et activités de presse	1 560	2 833 h 34
Production interne	Promotion institutionnelle	–	725 h 43
	Mémoires de députés et *Figures de la démocratie*	–	1 023 h 34
	Vœux des parlementaires (la fête nationale du Québec et la période des fêtes)	–	153 h 59

Diffusion externe totale	4 736 h 51
Animation électronique en continu	4 023 h 09
Diffusion totale au Canal de l'Assemblée nationale	8 760 h

Le saviez-vous ?

En 1977, un comité de l'Assemblée nationale examine les modalités d'implantation de la radio-télédiffusion des débats parlementaires. La télédiffusion des travaux de l'Assemblée sur le Canal de l'Assemblée nationale est lancée le 3 octobre 1978.

Le saviez-vous ?

La Direction de la diffusion des débats appuie les diverses activités institutionnelles de l'Assemblée nationale par la création de capsules promotionnelles diffusées sur les ondes du Canal et webdiffusées sur le site Internet de l'Assemblée nationale.

C'est ainsi qu'elle a notamment souligné le 70e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des Québécoises, la journée de la fête nationale, la campagne Entraide 2010, les cérémonies de remise de la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale et le 125e anniversaire de l'hôtel du Parlement.

De plus, la Direction de la diffusion des débats a réalisé des capsules promotionnelles au sujet du programme de stages parlementaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant et des activités éducatives de l'Assemblée nationale.

Statistiques
Diffusion au Canal de l'Assemblée nationale (Durée en heures)

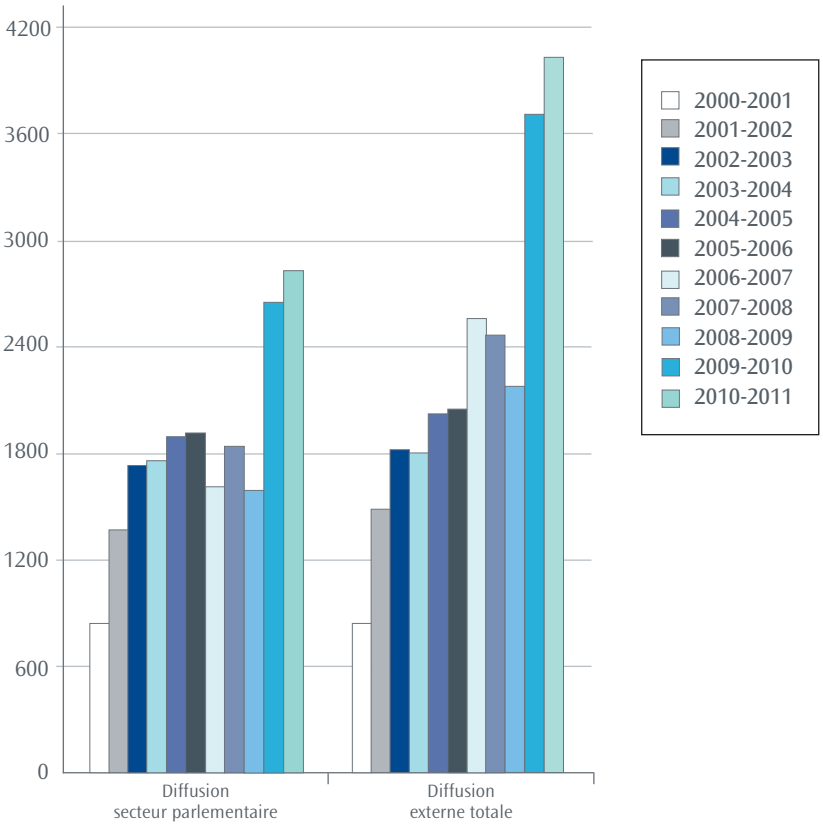

Série télévisée *Figures de la démocratie*

Figures de la démocratie est une nouvelle série d'émissions télévisées de 30 minutes, qui présente des grands personnages ayant marqué l'histoire et l'évolution de la démocratie québécoise.

Réalisées à partir d'entrevues, de témoignages, de documents d'archives et de reconstitutions, ces émissions sont riches en informations, en anecdotes et en révélations.

En 2010-2011, le Canal de l'Assemblée a présenté les trois premières émissions de cette série. Elles ont été consacrées à Maurice Duplessis, le 12 avril 2010, à Pierre-Stanislas Bédard, le 31 mai 2010, et à Idola Saint-Jean, le 6 décembre 2010.

Mémoires de députés

Grâce à la participation d'ex-parlementaires, Mme Lucienne Robillard et MM. Louis O'Neill, Herbert Marx, Jacques-Yvan Morin, Jean-Paul Champagne, Claude Morin, Marc-Yvan Côté, Roger Houde, Marc-André Bédard, Yvon Picotte et Robert Dean, 40 émissions originales de *Mémoires de députés* ont été présentées sur les ondes du Canal et dans le site Internet de l'Assemblée nationale au cours de l'année 2010-2011.

UNE ASSEMBLÉE NATIONALE QUI CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suivi du Plan d'action de l'Assemblée nationale en matière de développement durable

Le président a déposé à l'Assemblée nationale, le 9 juin 2010, un premier document de suivi du Plan d'action sur le développement durable. Au nombre des actions réalisées, notons l'organisation de Journées d'évaluation de la condition physique, d'une première activité d'accueil à caractère écoresponsable ainsi que des rencontres avec les responsables de la Boutique et des restaurants pour discuter d'approvisionnement responsable. Par ailleurs, la réforme parlementaire a rendu possible la soumission des pétitions électroniques et la transmission des mémoires par courrier électronique afin de favoriser la participation des citoyens aux travaux parlementaires. De plus, afin de sensibiliser les parlementaires et les employés aux enjeux du développement durable, environ 60 manchettes ont été publiées sur le Portail.

L'Assemblée nationale a conclu une entente avec la Chaire de recherche et d'intervention en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'embauche d'un écoconseiller qui l'a accompagnée jusqu'à la fin de l'exercice financier 2010-2011 dans la mise en œuvre du plan d'action sur le développement durable.

Un comité directeur de développement durable a aussi été formé et se rencontre toutes les quatre à six semaines. Son mandat consiste notamment à assurer le suivi des mesures prises. En outre, la page verte du Portail inclut les différents documents se rattachant au plan d'action et intégrera l'ensemble des manchettes publiées en lien avec le développement durable.

Pour parvenir au niveau 3 du programme Ici on recycle de Recyc-Québec, quelques efforts supplémentaires sont nécessaires de la part des parlementaires, de leurs collaborateurs et du personnel administratif afin d'augmenter le taux de récupération à 80 %. Parmi ces efforts, le compostage devrait faciliter la réduction des déchets et contribuer à augmenter l'efficacité de 64 % à 80 % pour atteindre le niveau 3.

Enfin, pour poursuivre son travail de réduction des matières résiduelles, l'Assemblée nationale souhaite l'adhésion des bureaux de circonscription au niveau 2 du programme Ici on recycle.

Le Plan d'action de l'Assemblée nationale en matière de développement durable est accessible en ligne dans la section Développement durable du site de l'Assemblée nationale.

Le saviez-vous ?

Défi climat

L'Assemblée nationale du Québec, comme plus de 1 000 organisations, est partenaire du Défi Climat. Elle invite les parlementaires et le personnel politique et administratif à se joindre à l'effort collectif de lutte aux changements climatiques.

LE PATRIMOINE

LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

Parution des volumes des débats reconstitués de l'Assemblée nationale

Avant la publication du *Journal des débats* en 1964, aucun recueil des débats parlementaires n'existait au Québec. Pour combler cette lacune, l'Assemblée nationale décide en 1974 de procéder à la reconstitution des débats antérieurs à 1963.

En plus du texte des débats à l'Assemblée législative, ces documents sont enrichis d'une introduction historique, qui inclut les faits marquants et les grands thèmes de la session, d'une analyse des journaux et des sources utilisés pour le travail de reconstitution ainsi que d'une bibliographie.

Au cours de l'année, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a complété le traitement des débats reconstitués de l'Assemblée législative de nombreuses sessions :

- 1922 (15e législature, 3e session)
- 1928 (17e législature, 1re session)
- 1929 (17e législature, 2e session)
- 1933 (18e législature, 2e session)
- 1935 (18e législature, 4e session)
- 1936 (19e législature, 1re session)
- 1936 (20e législature, 1re session)
- 1942 (21e législature, 3e session)
- 1951-1952 (23e législature, 4e session)
- 1954-1955 (24e législature, 3e session)
- 1955-1956 (24e législature, 4e session)
- 1957-1958 (25e législature, 2e session)
- 1958-1959 (25e législature, 3e session)
- 1960 (26e législature, 1re session)

Collections de la Bibliothèque et de la bibliothèque virtuelle

Au 31 mars 2011, on pouvait consulter à la Bibliothèque plus de 2,1 millions de documents répartis comme suit :

Imprimés	
monographies	497 856
revues	281 429
journaux	719 771
Microdocuments	
microfilms	37 417
microfiches	571 375
Documents électroniques (en ligne, cédéroms)	9 664
Enregistrements sonores	185
Vidéocassettes	875
Affiches, cartes et photographies	949
Total	**2 119 521**

Quelques chiffres

Le personnel du Service de la référence de la Bibliothèque a répondu en 2010-2011 à 9 988 demandes d'information et de recherche. De ce nombre, 4 255 provenaient des parlementaires, de leurs collaborateurs, du personnel de l'Assemblée nationale ou des personnes désignées par l'Assemblée. Les bibliothécaires ont produit des bibliographies thématiques sur des sujets aussi variés que l'euthanasie ou les jeunes et la vie politique. Ils ont aussi fait paraître des listes de nouveautés reçues à la Bibliothèque et ont continué à alimenter la *Bibliographie sur le parlementarisme au Québec*, qu'on peut consulter en ligne et qui constitue la source d'information la plus complète à ce jour sur le travail parlementaire québécois.

LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET URBAIN

11e phase de restauration des bureaux de l'hôtel du Parlement

La réalisation de ce projet a permis de restaurer 21 des 310 locaux occupés par les parlementaires et leur personnel. À ce jour 92 % du projet global est mené à terme.

Les travaux de restauration se limitent à des finis de plâtre et des boiseries, l'installation de nouveaux finis de planchers ainsi que d'appareils d'éclairage rappelant le caractère patrimonial de l'immeuble. Ces interventions ont permis d'offrir, aux députés et à leur personnel, des bureaux en meilleur état de conservation et mieux adaptés à leurs fonctions. Certains des locaux n'avaient jamais été restaurés depuis la construction du Parlement, il y a 125 ans.

Restauration de la façade de l'hôtel du Parlement

La façade est de l'hôtel du Parlement correspondant au mur extérieur de la salle du Conseil législatif et de la tour d'angle a connu d'importants travaux de maçonnerie durant l'été et l'automne 2010.

Ces travaux, qui visaient initialement la restauration du parement de pierres, de ses ouvrages sculptés ainsi que l'installation de gouttières et le remplacement de la porte des visiteurs, se sont étendus aux éléments structuraux après que le démontage de pierres de parement eut révélé une dégradation inquiétante du mur porteur en briques.

Les travaux de démontage, d'étaiement temporaire, de flipots, nettoyage, reconstruction de certaines sections du mur, rejointoiement et le remplacement de pierres et de sculpture ont toutefois pu être complétés avant l'arrivée de la saison froide. La porte d'entrée des visiteurs a été réouverte en janvier 2011.

Le saviez-vous ?

Le catalogue informatisé de la Bibliothèque permet de repérer les documents qu'elle conserve et pour certains titres, d'accéder directement aux ressources électroniques. Ce catalogue, accessible dans le site Internet de l'Assemblée nationale, compte maintenant 313 209 notices descriptives et 48 714 documents électroniques.

Le saviez-vous ?

Au total, le parc informatique de l'Assemblée nationale comprend 1 347 micro-ordinateurs, dont 227 portables et 554 imprimantes sur la colline Parlementaire et dans les bureaux des députés dans leurs circonscriptions.

L'ensemble de ce projet, coordonné par la Direction de la gestion immobilière et des télécommunications, a été réalisé avec le concours de firmes externes d'architectes et d'ingénieurs.

Par ailleurs, le Centre de Conservation du Québec a fourni des services-conseils en matière de sculptures sur pierre et a supervisé le travail de la quinzaine de sculpteurs et tailleurs de pierres intégrés à l'équipe d'une quarantaine d'ouvriers mobilisés sur le chantier par l'entrepreneur. Les neuf monuments de bronze déposés sur la partie de la façade restaurée ont été nettoyés et rafraîchis par le Centre de Conservation du Québec.

Malgré leur grande envergure, ces travaux se sont déroulés de manière relativement discrète. La bâche utilisée pour contrôler la poussière autour des échafaudages présentait l'image d'une partie de l'hôtel du Parlement avant les rénovations. Cette installation avait pour but de respecter le paysage patrimonial que les visiteurs viennent photographier sur la place de l'Assemblée-Nationale.

Le 25 novembre 2010, le président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, dévoile un bronze offert par la communauté des Innus de Natashquan.

Le 25 mai 2010, des bornes extérieures ont été installées en avant de l'hôtel du Parlement et sur le côté longeant la Grande Allée. Un plan présentant les édifices de l'Assemblée nationale et les principales activités accessibles au public est affiché sur les deux faces des bornes.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2011

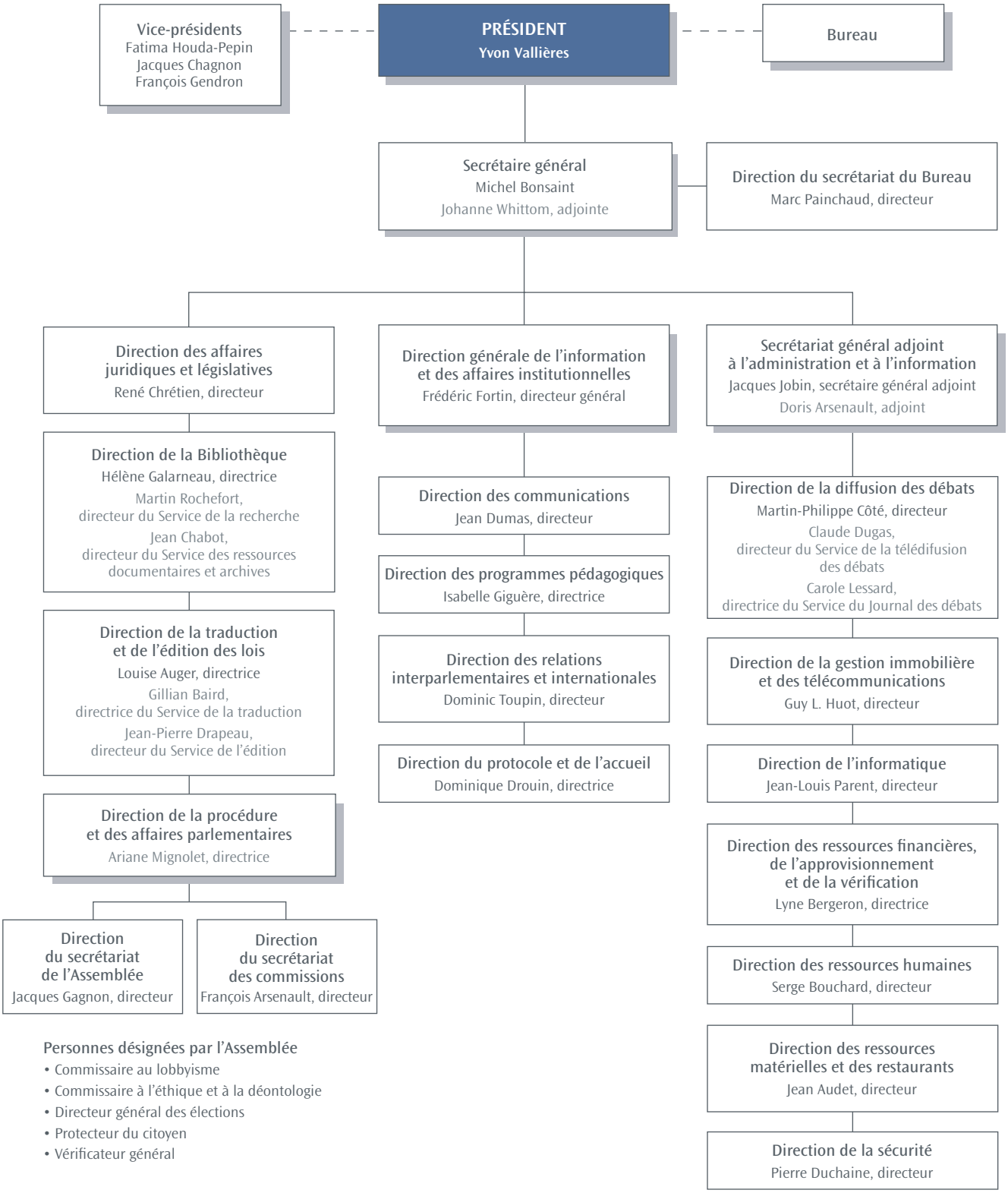

Personnes désignées par l'Assemblée

- Commissaire au lobbyisme
- Commissaire à l'éthique et à la déontologie
- Directeur général des élections
- Protecteur du citoyen
- Vérificateur général

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La gestion de l'Assemblée nationale se fait dans le cadre des lois, règlements et règles qui lui sont applicables. Cependant, afin de préserver l'autonomie administrative de l'institution, la Loi sur l'Assemblée nationale a instauré le Bureau de l'Assemblée nationale, qui est en quelque sorte son conseil d'administration. Il adopte tout règlement qu'il juge nécessaire à la gestion de l'Assemblée nationale. Le Bureau doit, entre autres, approuver les prévisions budgétaires de l'Assemblée nationale et réglementer des domaines qui touchent de près les députés, telles leurs diverses allocations et leurs conditions de travail.

Bureau de l'Assemblée nationale

Président du Bureau : M. Yvon Vallières

Membres :

Parti libéral du Québec	Parti québécois	Action démocratique du Québec
M. Stéphane Billette	M. Alexandre Cloutier	M. Janvier Grondin
M. Germain Chevarie	M. Nicolas Girard	
M. Jean D'Amour	M^me^ Lorraine Richard	
M. Yvon Marcoux		
M. Michel Matte		

Membres suppléants :

Parti libéral du Québec	Parti québécois	Action démocratique du Québec
M. Vincent Auclair	M. Marjolain Dufour	M^me^ Sylvie Roy
M. Daniel Bernard	M^me^ Véronique Hivon	
M^me^ Lucie Charlebois	M^me^ Nicole Léger	
M^me^ Johanne Gonthier		
M. Pierre Reid		

UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 10 juin 2010, sur motion du premier ministre, l'Assemblée nationale a nommé à l'unanimité M. Michel Bonsaint au poste de secrétaire général de l'Assemblée nationale à compter du 21 septembre 2010. Celui-ci remplace M. François Côté qui s'est acquitté de cette fonction depuis 2001, après avoir occupé différents postes au sein de l'institution à partir de 1984. Lors du débat sur la motion, les intervenants ont tour à tour souligné la qualité de son travail, témoigné de leur confiance à son égard et offert leur collaboration.

Titulaire d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en droit public de l'Université Laval, M. Michel Bonsaint a connu une carrière diversifiée et fructueuse à l'Assemblée nationale. Entré en fonction en 1989 comme conseiller juridique à la Direction de législation, il est nommé, en 1992, conseiller en droit et en procédure parlementaires, tâche qu'il exerce jusqu'en 1998. À titre de directeur de la recherche en procédure parlementaire de juin 1998 à mai 2006, puis de directeur général des affaires parlementaires de septembre 2003 à avril 2005, il devient membre du comité de gestion et contribue alors à la définition des

Le 1er octobre 2010, M. Michel Bonsaint, secrétaire général, a été élu secrétaire-trésorier de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF) lors de l'assemblée générale à Paris. M. François Côté a complété son mandat de deux ans en tant que président de cette association.

orientations et objectifs de l'Assemblée nationale au regard de sa mission. Il y discute également de questions administratives, de divers enjeux et dossiers administratifs et assure la communication avec l'ensemble des cadres de l'Assemblée nationale. Il occupe aussi la fonction de directeur du secrétariat des commissions par intérim de septembre 2003 à juin 2004. C'est en avril 2005 que M. Bonsaint devient secrétaire général adjoint aux affaires parlementaires et à la procédure, fonction qu'il assume jusqu'à sa nomination au poste de secrétaire général.

Tout au long de sa carrière, il s'implique à plusieurs niveaux auprès d'associations interparlementaires. Ainsi, il est membre de l'Association des conseillers parlementaires du Canada depuis 1992, de l'Association des greffiers parlementaires du Canada depuis 1996 et de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones depuis 2004. En 2008, il est président de l'Association des greffiers parlementaires du Canada et, depuis le 1er octobre 2010, il est secrétaire-trésorier de l'Association des secrétaires généraux des parlementaires francophones. Il est aussi membre du Barreau du Québec depuis 1989 et membre de l'Association québécoise de droit constitutionnel depuis 2006.

En outre, il participe à plusieurs activités comme conférencier. Ses interventions ont porté sur des sujets aussi divers que la cyberdémocratie, l'indépendance du pouvoir législatif et les privilèges parlementaires. De plus, il est chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université Laval depuis 2005 et, dans ce contexte, a élaboré le premier cours portant exclusivement sur le droit et la procédure parlementaires dans une université québécoise. Enfin, il a coordonné la rédaction et est coauteur de l'ouvrage de référence *La procédure parlementaire du Québec*, premier du genre au Québec.

Statistiques sur la répartition des effectifs du secteur administratif par catégorie d'emploi

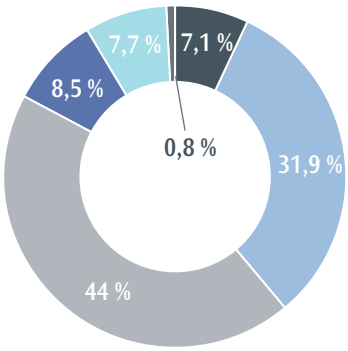

- Cadres
- Professionnels
- Fonctionnaires
- Ouvriers
- Agents de la paix
- Autres

Femmes	52 %
Hommes	48 %

LE PERSONNEL

L'effectif

Pour mener à bien sa mission, l'administration de l'Assemblée nationale dispose de 532 postes réguliers et 73 postes occasionnels, pour un total de 605 postes.

Le secteur politique, composé de directeurs de cabinets, d'attachés politiques, de conseillers et d'employés de soutien, regroupe, quant à lui, 576 personnes, tant sur la colline Parlementaire que dans les bureaux de députés en circonscription.

Effectif du secteur administratif par tranche d'âge	
35 ans et moins	19,2 %
36 - 40 ans	9,6 %
41 - 45 ans	13,7 %
46 - 50 ans	16,4 %
51 - 55 ans	19,6 %
56 ans et plus	21,5 %

Un quart de siècle de dévouement

Une cérémonie a eu lieu le 10 décembre 2010, en présence du président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, du secrétaire général, M. Michel Bonsaint, et de plusieurs autres invités, pour souligner le dévouement du personnel ayant travaillé 25 ans à l'Assemblée nationale ou dans la fonction publique. M^mes^ Louise Williams, Carol-Ann McCaughry, Nicole Davignon, Pierrette Stevens, Suzanne Latulippe-Boily et Lyne Bergeron, ainsi que MM. Robert Rasmussen, Robert Jolicoeur, Pierre Rainville, Martin Rochefort, Simon Blouin, Jacques Gagnon, Jean Dumas, François Chalifour, Guy Huot, Jean Larivière, Paul Fortin et Richard Perron ont été honorés à cette occasion.

Implantation de la 2e étape de SAGIR

Dès le 11 janvier 2010, les travaux technologiques et de révision des processus de travail reliés à la livraison 1.2 de SGR2, soit la deuxième grande étape de la Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR), ont été entrepris en vue de son implantation le 18 novembre 2010. Cette étape vise à intégrer au système SAGIR la gestion des dossiers des ressources humaines.

Rappelons que l'Assemblée nationale s'est engagée dans la voie de la modernisation de ses infrastructures informatiques en gestion des ressources financières, matérielles et humaines. Cette opération d'envergure se veut une solution de remplacement des systèmes actuels désuets par la solution d'affaires SAGIR, structurée en sept étapes distinctes, réparties sur plusieurs années.

Nouveau système de téléphonie IP

L'Assemblée nationale s'est dotée d'un nouveau système de téléphonie IP remplaçant le système Centrex qui était loué à Bell Canada. Dorénavant, le système appartient à l'Assemblée et dessert l'ensemble du personnel qui travaille sur la colline Parlementaire.

Il fonctionne en protocole Internet et offre aux utilisateurs des appareils modernes ainsi que de nouveaux services comme la reconnaissance vocale. Son installation a nécessité le rehaussement du réseau informatique afin d'en augmenter la sécurité.

Le Centre de services de la Direction informatique a répondu à 11 329 demandes en provenance des secteurs politique et administratif. L'équipe de formation a tenu des séances de perfectionnement pour 127 personnes au sujet des moyens technologiques dont elles disposent.

Journée d'accueil des nouveaux employés

Le 4 mars 2011, le secrétaire général, M. Michel Bonsaint, le secrétaire général adjoint à l'administration et à l'information, M. Jacques Jobin, et le directeur général de l'information et des affaires institutionnelles, M. Frédéric Fortin, en collaboration avec la Direction des ressources humaines, ont présenté différentes ressources à l'Assemblée nationale à quelque 40 nouveaux employés.

Perfectionnement

Programme de formation pour les juristes de l'Assemblée nationale

Le Barreau du Québec exige depuis 2009 que ses membres suivent une formation continue équivalant à 30 heures par période de deux années. L'Assemblée a été reconnue par le Barreau comme l'une des dispensatrices de formation continue. Ces formations s'adressent aux députés et à leur personnel, au personnel des cabinets ministériels, au personnel des personnes désignées par l'Assemblée et au personnel administratif de l'Assemblée, qui sont membres du Barreau. Chaque formation dure en moyenne 3 heures et se tient généralement les mardis de 9 heures à midi au moment où l'Assemblée ne siège pas.

Durant la période de 2009 à 2011, 14 séances ont été tenues, totalisant 44 heures de formation pour une trentaine de personnes en moyenne chaque fois. La dernière formation a été donnée le 15 mars 2011 par le secrétaire général et portait notamment sur les privilèges parlementaires et le droit constitutionnel. Pour les années à venir, l'objectif de l'Assemblée consiste à offrir aux membres du Barreau environ 40 heures de formation continue par période de deux ans.

Santé

L'Assemblée nationale a la santé de son personnel à cœur !

Mois de la nutrition

Afin que son personnel opte pour une saine alimentation favorisant un style de vie actif, l'Assemblée nationale a organisé différentes activités soulignant le Mois de la nutrition.

Mois de la santé et sécurité au travail

Septembre 2010 a été consacré Mois de la santé et sécurité au travail dans le but de promouvoir différents volets relatifs à la prévention au moyen d'activités de sensibilisation. Ce mois a aussi été une occasion de partager des idées entre les responsables de la santé et sécurité au travail, le comité paritaire de santé et sécurité au travail (CPSST), les intervenants de l'Association paritaire pour la santé et sécurité du travail – Administration provinciale (APSSAP) et les employés de l'Assemblée nationale.

Collecte de sang

Des employés ont fait « don de vie » en offrant généreusement de leur sang à l'occasion des deux collectes d'Héma-Québec, les 1er juin 2010 et 16 mars 2011.

Campagne de vaccination anti-grippale

En tout, 111 employés se sont fait vacciner à l'occasion de la campagne de vaccination anti-grippale, le 28 octobre 2010.

Campagnes de souscription

Campagne Entraide

Le président d'honneur de la campagne, M. Yvon Vallières, ainsi que le comité Entraide 2010-2011 ont voulu participer à l'effort collectif en proposant un éventail d'activités au profit des trois familles philanthropiques que regroupe Entraide.

Nouveauté cette année, un calendrier réalisé à partir de photographies prises par le personnel administratif et politique a été mis en vente. Le gagnant du concours de photographies a vu sa photo orner la couverture du calendrier.

La générosité du personnel de l'Assemblée nationale mérite d'être soulignée, puisque les dons ont atteint un montant historique de 50 634,44 $, surpassant ainsi l'objectif de 45 000 $. C'est d'autant plus méritoire que, sur le plan provincial, la campagne nationale d'Entraide a connu un léger recul. Comme le porte-parole de la campagne nationale, le conteur Fred Pellerin, le dit si bien : « Quand on donne, ça nous revient… ».

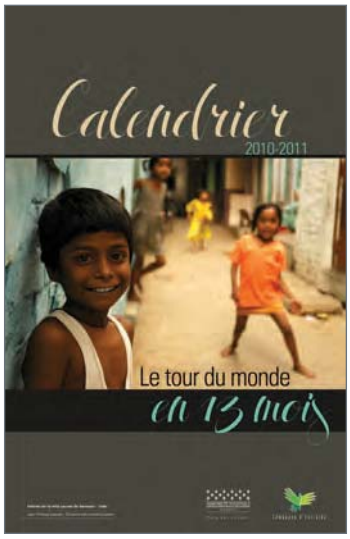

UTILISATION DES CRÉDITS ALLOUÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN 2010-2011

	Crédits utilisés* (000 $)	Effectifs autorisés	
		Employés permanents**	Employés occasionnels**
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL			
Bureau du secrétaire général	1 664,3	14	0
Direction des affaires juridiques et législatives	448,4	5	0
Direction de la bibliothèque	5 198,8	74	2
Direction de la traduction et de l'édition des lois	501,6	17	0
	7 813,1	**110**	**2**
AFFAIRES PARLEMENTAIRES			
Direction de la procédure et des affaires parlementaires	636,8	8	0
Direction du secrétariat de l'Assemblée	685,7	10	3
Direction du secrétariat des commissions	1 071,3	19	1
Commission spéciale mourir dans la dignité	443,9	0	0
	2 837,7	**37**	**4**
AFFAIRES INFORMATIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES			
Direction générale de l'information et des affaires institutionnelles	244,6	4	0
Direction du protocole et de l'accueil	1 985,5	34	5
Direction des relations interparlementaires et internationales	1 895,1	23	0
Direction des communications	1 182,3	19	1
Direction des programmes pédagogiques	606,7	8	0
	5 914,2	**88**	**6**
AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET SÉCURITÉ			
Secrétariat général adjoint à l'administration et à l'information	441,3	4	0
Direction de la diffusion des débats	4 958,4	56	30
Direction de la gestion immobilière et des télécommunications	10 739,7	34	0
Direction de l'informatique	4 420,9	45	0
Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification	1 305,0	26	0
Direction des ressources humaines	10 029,3	25	2
Direction des ressources matérielles et des restaurants	3 642,8	34	16
Direction de la sécurité	4 143,9	73	13
	39 651,3	**297**	**61**
SERVICES STATUTAIRES AUX PARLEMENTAIRES	58 806,0		
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	4 521,1		
CRÉDITS UTILISÉS	**119 543,4**	**532**	**73**

* Les crédits utilisés comprennent les immobilisations, le traitement, le fonctionnement, les avances et les transferts.

** ETC autorisés (équivalent à temps complet)

ANNEXES

CAP : Commission de l'administration publique

CAPERN : Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

CAT : Commission de l'aménagement du territoire

CAN : Commission de l'Assemblée nationale

CCE : Commission de la culture et de l'éducation

CET : Commission de l'économie et du travail

CFP : Commission des finances publiques

CI : Commission des institutions

CP : Commission plénière

CRC : Commission des relations avec les citoyens

CSSS : Commission de la santé et des services sociaux

CTE : Commission des transports et de l'environnement

LES PROJETS DE LOI ADOPTÉS

39e législature – 1re et 2e session (1er avril 2010 au 31 mars 2011)

Projets de loi publics du gouvernement (adoptés)

nº 1		Loi nº 1 sur les crédits, 2011-2012 (2e session)
nº 48	CI	Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale
nº 58	CAT	Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines
nº 64	CFP	Loi donnant suite à l'énoncé économique du 14 janvier 2009, au discours sur le budget du 19 mars 2009 et à certains autres énoncés budgétaires
nº 67	CSSS	Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
nº 71	CTE	Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives *(titre modifié)*
nº 83	CI	Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques
nº 84	CAPERN	Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie relativement à la fiabilité du transport d'électricité
nº 86	CCE	Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011
nº 87	CFP	Loi sur la publicité légale des entreprises
nº 90	CTE	Loi concernant le parc national du Mont-Orford
nº 96	CFP	Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives
nº 97	CET	Loi proclamant le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail
nº 98		Loi n° 2 sur les crédits, 2010-2011
nº 100	CFP	Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette
nº 101	CFP	Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres lois instituant des régimes de retraite du secteur public
nº 102	CAT	Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale
nº 105	CRC	Loi concernant l'adoption d'enfants d'Haïti arrivés au Québec au cours de la période du 24 janvier au 16 février à la suite du séisme du 12 janvier 2010
nº 106	CSSS	Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux
nº 107	CFP	Loi sur l'Agence du revenu du Québec

nº 109	CAT	Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
nº 111	CET	Loi modifiant la Loi sur les normes du travail afin de favoriser l'exécution réciproque de décisions ordonnant le paiement d'une somme d'argent
nº 112	CFP	Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic
nº 113	CI	Loi anti-prête-noms en matière de contributions électorales
nº 114	CI	Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections
nº 115	CP	Loi faisant suite aux décisions judiciaires en matière de langue d'enseignement
nº 116	CP	Loi concernant l'acquisition de voitures pour le métro de Montréal
nº 117	CFP	Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2010 et à certains autres énoncés budgétaires
nº 118	CI	Loi concernant le financement des partis politiques
nº 121	CTE	Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs
nº 122	CET	Loi modifiant la Loi sur le bâtiment concernant principalement la modernisation des normes de sécurité
nº 123	CFP	Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec
nº 124	CFP	Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public
nº 125	CSSS	Loi facilitant les dons d'organes et de tissus
nº 126	CRC	Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance
nº 128	CFP	Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives *(titre modifié)*
nº 129	CET	Loi modifiant diverses dispositions en matière de régimes complémentaires de retraite concernant notamment les options d'acquittement en cas d'insolvabilité de l'employeur
nº 131	CAT	Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal
nº 132	CI	Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales
nº 135	CP	Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et de certains organismes publics

ANNEXES

Projets de loi publics du gouvernement à l'étape de l'étude détaillée en commission

nº 16	CRC	Loi favorisant l'action de l'Administration à l'égard de la diversité culturelle (mandat non reconduit)
nº 44	CCE	Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance
nº 79	CAPERN	Loi modifiant la Loi sur les mines (mandat non reconduit)
nº 88	CTE	Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles
nº 93	CI	Loi modifiant la Loi électorale concernant les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives (mandat non reconduit)
nº 94	CI	Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements
nº 104	CFP	Loi sur l'abolition de certains conseils et du Fonds du service aérien gouvernemental (mandat non reconduit)
nº 119	CI	Loi concernant le processus électoral
nº 120	CI	Loi concernant les campagnes à la direction des partis politiques
nº 130	CFP	Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds

Projets de loi publics du gouvernement à l'étape de l'adoption du principe

nº 92	Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale (mandat non reconduit)
nº 103	Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives (mandat non reconduit)

Projets de loi publics du gouvernement à l'étape de la présentation

nº 2	Loi concernant la construction d'un tronçon de l'autoroute 73, de Beauceville à Saint-Georges (2e session)
nº 3	Loi favorisant la sécurité en matière de transport scolaire et un meilleur encadrement du courtage en services de camionnage en vrac (2e session)
nº 4	Loi permettant aux municipalités d'octroyer un crédit de taxes à certains propriétaires d'immeubles résidentiels touchés par une hausse de leur valeur excédant la moyenne de façon significative (2e session)
nº 38	CCE	Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance

nº 54		Loi modifiant la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique et la Loi sur la Régie de l'énergie (mandat non reconduit)
nº 82	CCE	Loi sur le patrimoine culturel
nº 89	CTE	Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect
nº 110		Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail pour accorder une plus grande protection à certains domestiques (mandat non reconduit)
nº 127	CSSS	Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux
nº 133	CFP	Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement

Projet de loi public au nom des députés (adopté)

nº 390	CP	Loi proclamant le Jour commémoratif de la grande famine et du génocide ukrainiens (l'Holodomor)

Projets de loi publics au nom des députés à l'étape de la présentation

nº 190	Loi encadrant la nomination de certains titulaires d'emplois supérieurs
nº 191	Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général
nº 192	Loi modifiant la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques afin de réintégrer dans les limites territoriales de ce parc les terres qui en ont été distraites
nº 193	Loi modifiant la Loi sur les transports
nº 194	Loi modifiant la Loi sur l'assurance maladie
nº 196	Loi sur la protection des dénonciateurs du secteur public québécois
nº 197	Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général afin de permettre la vérification intégrée d'Hydro-Québec (2e session)
nº 198	Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social
nº 391	Loi visant à affirmer les valeurs fondamentales de la nation québécoise
nº 393	Loi modifiant la Loi sur l'administration publique afin d'obliger les ministères et organismes à publier un rapport mensuel de leurs dépenses
nº 394	Loi sur l'Agence québécoise du cancer
nº 395	Loi encadrant l'accessibilité et l'universalité des services de santé au Québec
nº 396	Loi visant l'arrêt provisoire des activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste
nº 397	Loi imposant un moratoire sur les projets d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste

nº 398	Loi mettant fin à la préséance des droits miniers sur les autres usages du territoire et modifiant de nouveau la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
nº 399	Loi modernisant les dispositions relatives aux briseurs de grève et modifiant de nouveau le Code du travail
nº 490	Loi sur l'utilisation accrue du bois dans la construction
nº 491	Loi interdisant l'exploration et l'exploitation de l'amiante et de l'uranium au Québec
nº 492	Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale
nº 493	Loi sur la révocation d'un député

Projets de loi d'intérêt privé (adoptés)

nº 216	CAT	Loi concernant la Ville de Rimouski (adoptée à l'unanimité)
nº 219	CAPERN	Loi modifiant la Loi concernant Pipeline Saint-Laurent (adoptée à la majorité des voix)
nº 220	CAT	Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé (adoptée à l'unanimité)
nº 221	CFP	Loi concernant la cession de la totalité des biens ou de l'entreprise de Promutuel Capital, société de fiducie inc. (adoptée à l'unanimité)
nº 222	CFP	Loi concernant Club Lac Brûlé Inc. (adoptée à l'unanimité)
nº 223	CCE	Loi concernant le Collège Presbytérien, Montréal (adoptée à l'unanimité)
nº 224	CAT	Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda (adoptée à l'unanimité)
nº 225	CAT	Loi concernant les municipalités régionales de comté d'Avignon, de Bonaventure, de La Côte-de-Gaspé, de La Haute-Gaspésie, du Rocher-Percé et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine *(titre modifié)* (adoptée à l'unanimité)
nº 226	CAT	Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval (adoptée à l'unanimité)
nº 227	CFP	Loi concernant Exceldor Coopérative Avicole (adoptée à l'unanimité)
nº 228	CET	Loi concernant la Coopérative de Transport Maritime et Aérien, association coopérative (adoptée à l'unanimité)
nº 230	CAT	Loi concernant la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont (adoptée à l'unanimité)
nº 231	CSSS	Loi concernant le Centre d'accueil Dixville Inc. (adoptée à l'unanimité)
nº 232	CAT	Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Appalaches (adoptée à l'unanimité)

Projet de loi d'intérêt privé à l'étape de l'étude détaillée en commission

nº 229	CAT	Loi concernant la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

LES MANDATS EXERCÉS PAR LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Commission de l'Assemblée nationale

- Étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale
- Formation des commissions parlementaires et adoption de la liste des présidents de séance

Commission de l'administration publique

Imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics concernant :

- Le Fonds d'intervention économique régional, volet « fonds régionaux d'investissements » (Rapport spécial du Vérificateur général 2009-2010)
- Le soutien aux activités judiciaires dans les palais de justice (Rapport du Vérificateur général 2009-2010, Tome II, Chapitre 2)
- La Vigie relative au projet de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal (Rapport du Vérificateur général, avril et novembre 2009 et juin 2010)
- La sélection des immigrants travailleurs qualifiés (Rapport du Vérificateur général 2010-2011, Tome I)
- Les frais d'administration des commissions scolaires (Rapport du Vérificateur général 2010-2011, Tome I, Chapitre 2)

Autre mandat :

- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Étude détaillée : 2 projets de loi publics et 1 projet de loi d'intérêt privé

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 84, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie relativement à la fiabilité du transport d'électricité
- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur les mines

Étude des crédits budgétaires 2010-2011

Interpellations :

- L'exploration et l'exploitation des gaz de schiste au Québec
- Hydro-Québec
- Les crises provoquées par le gouvernement libéral dans le monde agricole québécois
- Le projet de loi n° 490, Loi sur l'utilisation accrue du bois dans la construction
- Les politiques de redevances du gouvernement du Québec en matière de ressources naturelles

Autre mandat :

- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :

- La sécurité des approvisionnements en produits pétroliers

Études de pétitions :

- Protection de la région d'Oka contre tout projet de développement minier
- Traitement des animaux

Commission de l'aménagement du territoire

Étude détaillée : 4 projets de loi publics et 7 projets de loi d'intérêt privé

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 102, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 109, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal

Étude des crédits budgétaires 2010-2011

Interpellation :

- La situation économique et sociale de la Gaspésie

Surveillance d'organismes et reddition de comptes :

- Régie du logement

Autre mandat :

- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission

Commission de la culture et de l'éducation

Étude détaillée : 2 projets de loi publics et 1 projet de loi d'intérêt privé

Consultations :

- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 82, Loi sur le patrimoine culturel
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 86, Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011
- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 103, Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives

Étude des crédits budgétaires 2010-2011

Autres mandats :

- Audition des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire en application de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (L.R.Q., c. E-14.1)
- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :

- Décrochage scolaire au Québec

Étude de pétitions :

- Cours d'éducation à la sexualité

Commission de l'économie et du travail

Étude détaillée : 4 projets de loi publics et 1 projet de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2010-2011

Autre mandat :

- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :

- Modernisation des dispositions anti-briseurs de grève prévues au Code du travail

Commission des finances publiques

Étude détaillée : 10 projets de loi publics et 3 projets de loi d'intérêt privé

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 87, Loi sur la publicité légale des entreprises
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 107, Loi sur l'Agence du revenu du Québec
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 123, Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 128, Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement les fonds spéciaux et le secteur financier
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 130, Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux, la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 133, Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement

Étude des crédits budgétaires 2010-2011

Interpellation :

- La situation des finances publiques du Québec

Autres mandats :

- Poursuite du débat sur le discours du budget 2010-2011
- Audition de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur son rapport annuel 2009
- Élection à la vice-présidence de la Commission
- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission
- Poursuite du débat sur le discours du budget 2011-2012

ANNEXES

Commission des institutions

Étude détaillée : 9 projets de loi publics

Consultations :

- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 119, Loi concernant le processus électoral

Étude des crédits budgétaires 2010-2011

Interpellations :

- Le pluralisme politique dans notre système électoral
- 20 ans après l'échec de l'Accord du lac Meech : Les fédéralistes québécois face à l'impasse constitutionnelle
- Les relations intergouvernementales canadiennes
- La défense des intérêts du Québec face à Ottawa

Autres mandats :

- Audition du Protecteur du citoyen
- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission
- Élection à la vice-présidence de la Commission

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :

- Audition de M. Pierre Marc Johnson concernant les orientations formulées par le gouvernement du Québec auprès du gouvernement fédéral au sujet du projet d'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, ainsi que sur l'état actuel des négociations et les enjeux que soulève ce projet

Commission des relations avec les citoyens

Étude détaillée : 2 projets de loi publics

Consultation :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 126, Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance

Étude des crédits budgétaires 2010-2011

Interpellation :

- Le laxisme libéral en matière de sélection et d'intégration des immigrants

Autres mandats :

- Consultations particulières sur le document intitulé *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes*
- Élection à la vice-présidence de la Commission
- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission

Commission de la santé et des services sociaux

Étude détaillée : 3 projets de loi publics et 1 projet de loi d'intérêt privé

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 125, Loi facilitant les dons d'organes et de tissus
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 127, Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux

Étude des crédits budgétaires 2010-2011

Interpellation :

- Le Dossier de santé du Québec

Autres mandats :

- Élection à la vice-présidence de la Commission
- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission

Commission des transports et de l'environnement

Étude détaillée : 4 projets de loi publics

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 89, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 90, Loi concernant le parc national du Mont-Orford
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 121, Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs

Étude des crédits budgétaires 2010-2011

Interpellation :

- L'octroi de contrats au ministère des Transports du Québec

Autre mandat :

- Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :

- La situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries

Étude de pétitions :

- Projet d'un réseau ferroviaire reliant plusieurs régions du Québec, le TransQuébec Express

ALLOCATIONS ET SOMMES VERSÉES AUX DÉPUTÉS EN 2010-2011

Masse salariale des députés

Rémunération régulière (comprend l'indemnité de base et l'indemnité additionnelle)	12 025 840 $

Autres allocations

Allocations de dépense, de présence et allocations pour des activités politiques	2 995 927 $
Allocations de transition (comprend les allocations versées lors du départ d'un député)	3 658 712 $
Déplacement de la circonscription électorale à l'Hôtel du Parlement	1 192 303 $
Logement à Québec ou en banlieue	1 542 966 $
Allocation additionnelle pour l'achat de mobilier et d'équipement de bureau pendant le premier mandat	33 777 $
Frais de fonctionnement du local dans la circonscription électorale	5 039 173 $

Autres dépenses

	Personnel des députés	Personnel des cabinets	Total
Masse salariale	13 283 717 $	6 648 276 $	19 931 993 $
Frais de déplacement	393 387 $	459 329 $	852 716 $
Services de recherche des partis politiques			2 321 119 $

LES MANDATS DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Le **secrétaire général** est le premier fonctionnaire de l'Assemblée nationale et le premier conseiller en matière de procédure parlementaire auprès du président et de l'ensemble des députés. Il assure la surveillance et la gestion du personnel de l'Assemblée nationale, administre les affaires courantes et exerce les autres fonctions qui lui sont assignées par le Bureau de l'Assemblée nationale, dont il est le secrétaire.

La **Direction du secrétariat du Bureau** voit à l'organisation et au suivi des travaux du Bureau et fournit aux parlementaires les renseignements concernant leurs conditions de travail et les services qui leur sont offerts. Elle assiste également le secrétaire général dans la gestion courante de son bureau, en plus de coordonner et de réaliser des mandats et des projets de nature institutionnelle.

La **Direction des affaires juridiques et législatives** conseille l'Assemblée nationale sur le plan juridique et fournit l'ensemble des services professionnels en matière de rédaction de projets de loi des députés et de projets de loi d'intérêt privé.

La **Direction de la Bibliothèque** assure la conservation des documents parlementaires et la gestion des archives et en facilite le repérage. En plus de veiller à composer une collection répondant aux besoins actuels et à venir, elle offre différents services de référence, de documentation de presse et de recherche aux parlementaires et aux unités administratives de l'Assemblée nationale.

La **Direction de la traduction et de l'édition des lois** fournit l'ensemble des services professionnels et techniques de traduction, de révision, d'édition et d'impression des textes législatifs et répond aux besoins de traduction des unités administratives.

La **Direction de la procédure et des affaires parlementaires** coordonne, planifie et contrôle les activités des directions du secteur parlementaire et assiste le secrétaire général dans son rôle de conseiller concernant les travaux de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires. Elle fournit des avis professionnels en matière de jurisprudence et fait des études en doctrine.

La **Direction du secrétariat de l'Assemblée** assure la préparation, le bon déroulement et le suivi des séances de l'Assemblée nationale. Elle assiste le secrétaire général dans la préparation et la coordination de l'ouverture et de la clôture des sessions.

La **Direction du secrétariat des commissions** assure l'organisation et le fonctionnement des commissions parlementaires en fournissant les services professionnels et administratifs nécessaires à leurs activités.

Le **Secrétariat général adjoint à l'administration et à l'information** planifie, oriente, coordonne et contrôle les activités des directions des secteurs administratifs et informationnels, en plus de fournir l'ensemble des services professionnels et techniques qui y sont associés. Il assiste et conseille le secrétaire général dans son rôle de gestionnaire des affaires administratives ainsi qu'en matière de sécurité de l'information numérique.

La **Direction de la diffusion des débats** gère la télédiffusion des travaux parlementaires, des conférences de presse et points de presse et de certaines activités spéciales ainsi que l'enregistrement audio à des fins de transcription, de révision, d'édition et de mise en pages du *Journal des débats*.

La **Direction de la gestion immobilière et des télécommunications** conseille les autorités et procure les services et les biens requis en matière de gestion des immeubles, d'aménagement et de télécommunications.

La **Direction de l'informatique** oriente et conseille le personnel et les autorités et fournit des services en matière de bureautique et d'informatique (logiciels, applications, matériel, formation). Elle assure également la gestion du parc informatique et des réseaux local et étendu.

La **Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification** conseille le personnel et les autorités et fournit des services en matière de gestion financière, de programmation budgétaire et d'opérations comptables. Elle offre également des services d'approvisionnement.

La **Direction des ressources humaines** assume l'ensemble des opérations et des services de soutien et de conseil relatifs à la gestion des ressources humaines des unités administratives et des parlementaires.

La **Direction des ressources matérielles et des restaurants** fournit un soutien aux parlementaires et aux unités administratives, notamment en matière de courrier et de messagerie, d'imprimerie et de reprographie, de fournitures de bureau et de distribution de documents parlementaires. Elle assure aussi les services alimentaires et la gestion des restaurants.

La **Direction de la sécurité** conseille les autorités sur toute mesure de sécurité et assure la protection des personnes et des biens de même que la sécurité dans les édifices et les locaux de l'Assemblée nationale.

La **Direction générale de l'information et des affaires institutionnelles** planifie, oriente, coordonne et contrôle les activités des Directions des communications, des programmes pédagogiques, des relations internationales et du protocole et de l'accueil. Elle assiste le secrétaire général dans son rôle visant à assurer le rayonnement de l'Assemblée nationale.

La **Direction des communications** favorise le rayonnement de l'Assemblée nationale en faisant connaître son rôle démocratique auprès de la population. En plus d'être responsable des communications et des relations publiques de l'institution, elle offre des services de graphisme et d'édition, de rédaction, de révision, de communications Web ainsi qu'un service d'information aux médias.

La **Direction des programmes pédagogiques** conçoit, élabore et réalise des activités à caractère pédagogique destinées à certains publics cibles et fournit un soutien professionnel et technique à l'occasion de simulations parlementaires.

La **Direction des relations interparlementaires et internationales** conseille les autorités en matière de relations interparlementaires et internationales et coordonne les activités de l'Assemblée nationale dans ce domaine.

La **Direction du protocole et de l'accueil** assure la coordination des accueils protocolaires et des cérémonies à l'Assemblée nationale et assume la responsabilité des services d'accueil et de renseignements ainsi que des visites guidées.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

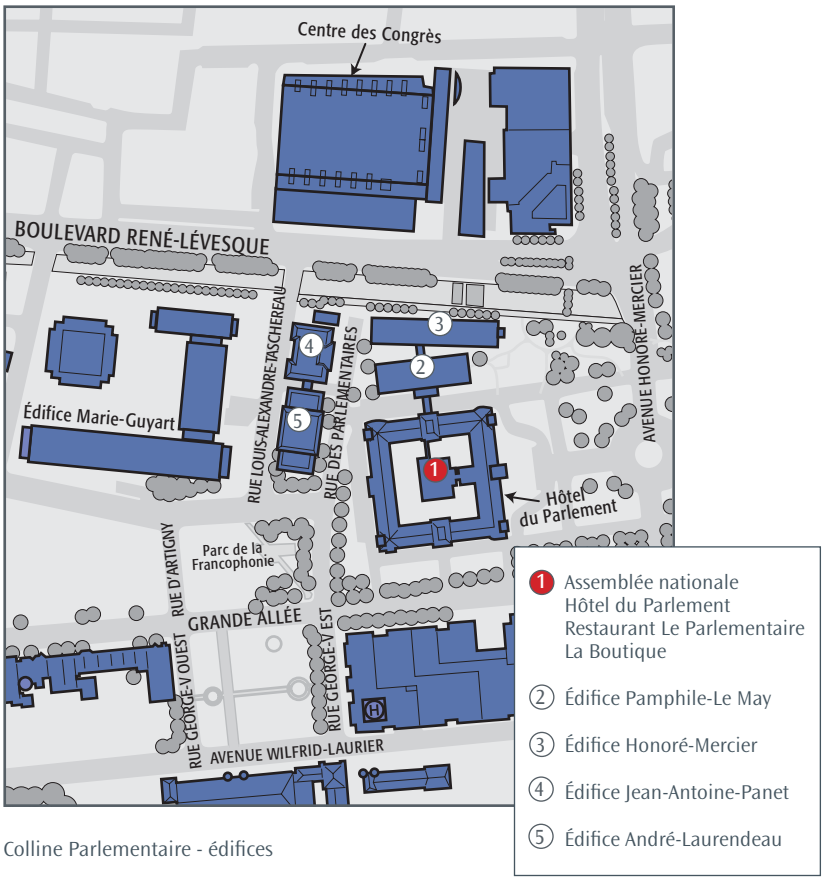

Colline Parlementaire - édifices

ASSEMBLÉE NATIONALE
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Renseignements généraux
Téléphone : 418 643-7239
Ligne sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (1 866 337-8837)
Télécopieur : 418 646-4271
accueil@assnat.qc.ca
assnat.qc.ca

VISITES GUIDÉES
Horaire régulier
Lundi au vendredi, 9 h à 16 h 30

Horaire d'été
24 juin à la fête du Travail :
Lundi au vendredi, 9 h à 16 h 30
Samedi et dimanche, 24 juin, 1er juillet et fête du Travail, 10 h à 16 h 30

Les groupes de plus de 10 personnes sont priés de réserver.

VISITES GUIDÉES EXTÉRIEURES
24 juin à la fête du Travail :
Lundi au dimanche, 10 h à 15 h 30

Renseignements
Téléphone : 418 643-7239
Télécopieur : 418 646-4271
accueil@assnat.qc.ca

RESTAURANT LE PARLEMENTAIRE
Lundi au vendredi, 8 h à 14 h 30

Réservations
Téléphone : 418 643-6640
Télécopieur : 418 643-6378
resto@assnat.qc.ca

LA BOUTIQUE
Horaire régulier
Lundi au vendredi, 8 h 30 à 17 h
Sauf les jours fériés

Horaire d'été
24 juin à la fête du Travail :
Lundi au vendredi, 9 h à 17 h
Samedi et dimanche, 24 juin, 1er juillet et fête du travail,
10 h à 17 h

Renseignements
Téléphone : 418 643-8785
Télécopieur : 418 528-6022
laboutique@assnat.qc.ca

* Modifications sans préavis

Juin 2011

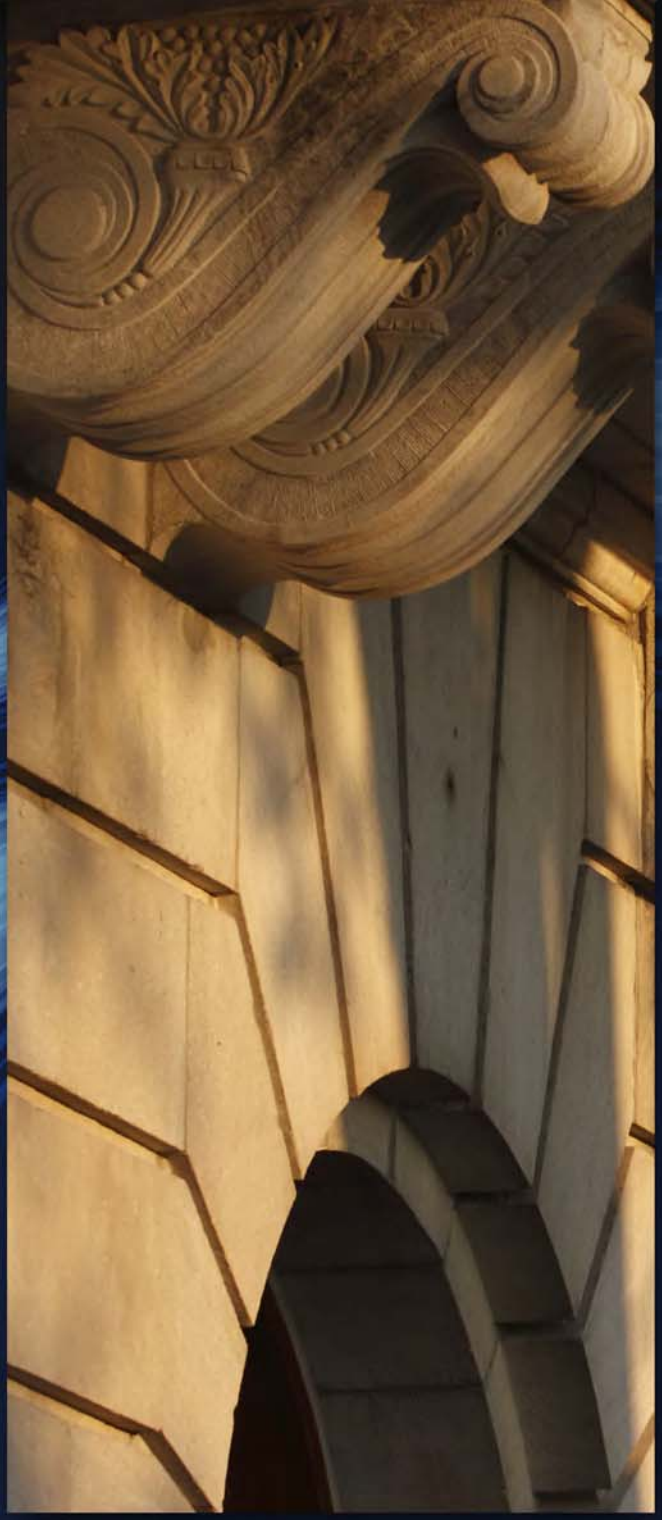

Assemblée nationale du Québec

Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

assnat.qc.ca
accueil@assnat.qc.ca
1 866 DÉPUTÉS